
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-neuvième séance – Mercredi 24 mai 2000, à 17 h

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, maire, *M^{me} Linda de Coulon*, *MM. Pierre de Freudenreich, Gérard Deshusses, Guy Dossan, Michel Ducret, Alain Marquet et Damien Sidler*.

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade*, vice-président, *MM. André Hediger, Manuel Tornare et Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 10 mai 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 23 mai et mercredi 24 mai 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai deux informations à vous communiquer.

La première concerne le nouveau Musée d'ethnographie. C'est une information que j'ai en effet déjà communiquée à la commission des travaux, mais je voudrais également la donner à l'ensemble du Conseil municipal. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M^{me} Lancoux, qui est décédée le 5 février dernier, a légué sa fortune à l'Etat et à la République de Genève. Cette fortune, constituée de biens immobiliers, représente une valeur de 8 à 10 millions de francs. Par ailleurs, cette donation a été faite à l'Etat, à charge de ce dernier de l'affecter à la reconstruction du nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm et, s'il n'y avait pas de décision d'ici cinq ans, de l'affecter à la rénovation de l'actuel musée. Je voulais vous donner directement cette information pour qu'elle figure dans le *Mémorial* afin de marquer le passage d'une citoyenne qui s'est souciée des affaires publiques.

La deuxième information concerne la création d'une manifestation, la Nuit de la science, qui se déroulera au Musée d'histoire des sciences et dans le parc Mon-Repos les 8 et 9 juillet 2000.

Cette manifestation a pour but de favoriser les contacts et les échanges entre le grand public et le monde scientifique. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique que le département des affaires culturelles souhaite mettre en place pour mieux faire connaître une institution municipale et en valoriser les activités. Plusieurs partenaires, dont le CERN et l'Université, seront associés à cette première fête de la science. Ces collaborations témoignent de la volonté de dialogue des chercheurs et concrétisent le réseau de collaborations entre le musée et les institutions scientifiques de Genève. Le principe de la Nuit de la science, manifestation dont l'entrée est gratuite, consiste à proposer toute une série d'activités sur et autour de la science. Celles-ci se veulent à la fois récréatives, instructives et festives. Ainsi, samedi 8 juillet, dès 14 h et jusqu'à l'aube du lendemain, il sera non seulement possible de voir, mais aussi d'effectuer des expériences sous le regard de scientifiques. A travers divers «stands de science», des chimistes, des astronomes, des physiciens et également des neuropsychologues se tiendront à votre disposition pour répondre aux questions. Le public pourra également s'initier à la botanique, à l'arpentage, à la faune, à la préhistoire dans des ateliers disposés dans le jardin. La terrasse du musée accueillera un «café scientifique» et des spectacles à fibre scientifique. Il y aura aussi des expositions où les enfants pourront manipuler des instruments, assister à des démonstrations et à des visites commentées du musée. Des projections de documentaires scientifiques émailleront cette nuit particulière qui s'achèvera par un petit déjeuner – pour les plus vaillants, bien sûr!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à vos agendas! Je vous signale que le programme sera disponible à la mi-juin.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorité de la commission «bureau et chefs de groupe» chargée d'examiner la motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Roger Deneys, Christian Zaugg et M^{me} Monique Guignard, renvoyée au bureau du Conseil municipal le 15 février 2000, intitulée: «Nouvelle législature: adaptation des jetons de présence du Conseil municipal de la Ville de Genève» (M-34 A/B)¹.

Suite du premier débat

La présidente. Hier soir, nous avons suspendu nos travaux, suite à une remarque tout à fait judicieuse de M. Kanaan concernant la couverture de ce crédit. Etant donné que nous avons obtenu la solution aussi bien des responsables des communes que du Service financier de la Ville de Genève, nous apportons une modification à l'article 8 du projet d'arrêté N° 8 contenu dans le rapport de majorité. Elle consiste à remplacer le texte actuel comme suit: «Le crédit budgétaire supplémentaire sera compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées au revenu.»

Par ailleurs, je dois vous signaler qu'une erreur s'est glissée dans l'article premier de ce projet d'arrêté, sous le point d), intitulé «Présidence de commission ou de sous-commission, par heure». Vous avez probablement vu, à l'intérieur du rapport, qu'il ne s'agit pas de 100 francs, mais de 120 francs. C'est une erreur de frappe. (*Corrigé au Mémorial.*)

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Madame la présidente, de deux choses l'une: soit la loi sur l'administration des communes (LAC) nous demande de trouver des

¹ Rapports, 5254.

sources d'économies correspondant au surplus de charges, soit elle nous en dispense. La lecture de la loi ne souffre, à mes yeux, aucune hésitation. Le texte dit: «lors du débat budgétaire». «Lors» veut bien dire une circonstance temporelle qui prévoit que cette obligation nous est imposée exclusivement à l'occasion du vote du budget.

Cela dit, si le Conseil municipal veut faire application de cette loi – qui est une loi saine, et on ne saurait lui reprocher de l'appliquer – alors, il ne recourt pas à une phrase à la langue de bois, particulièrement coupée en morceaux, pour paraphraser notre camarade qui a parlé hier. Dans ces conditions, il cherche une recette ou des économies supplémentaires, mais il n'ouvre pas la boîte de Pandore de la manière dont l'amendement à l'article 8 du projet d'arrêté le suggère, ce d'autant plus que c'est parfaitement inutile. Je vous remercie.

M. Sami Kanaan (S). Madame la présidente, je vous remercie d'avoir assuré que la question serait posée aujourd'hui au Département de l'intérieur ainsi que pour les informations données.

Pendant, je suis surpris de la réponse, car c'est un peu facile de dire que, dès maintenant, nous économiserons ailleurs ou d'espérer que les revenus seront supérieurs à ce qui est budgété, ce qui, en l'occurrence, risque fort d'être le cas.

J'aurais tendance à dire: autant faire jurisprudence. Je propose – mais je m'engage que moi, car je n'ai pas eu de concertation particulière avec mon groupe à ce sujet – que nous votions l'article 8 du projet d'arrêté en l'état initial, tel que vous l'avez proposé en commission. Lorsque vous transmettez l'arrêté au Département de l'intérieur – comme vous le faites probablement pour toutes nos décisions de ce type – je suggère que vous fassiez une lettre d'accompagnement pour dire que nous ne sommes pas très au clair sur la jurisprudence et que, le cas échéant, il suffit de modifier cet arrêté.

J'avoue que c'est agaçant que l'Etat nous ait imposé cette révision de la LAC dont j'ai parlé hier soir – sans concertation, je le rappelle – nous faisant la morale, morale qui ne s'applique évidemment pas à lui-même, puisqu'il fait, lui, ce qu'il veut à ce niveau. A l'époque – je me rappelle très bien, c'était dans le contexte du fameux budget 1998 – on nous avait présenté cette modification comme étant très stricte et devant nous obliger à extrêmement de rigueur tout au long de l'année et ainsi de suite. En même temps, je reconnais que, dans sa lecture de la loi, M. Froidevaux a peut-être raison. Effectivement, à la lettre, l'article pourrait inciter à conclure que c'est uniquement le jour du vote du budget que l'on doit être strict, mais que, le reste de l'année, on fait ce que l'on veut, ce qui d'ailleurs n'est pas très logique dans l'esprit de la loi. J'avoue que je commence à en avoir assez de dépendre à ce point-là du Département de l'intérieur, qui apparemment change d'opinion, de lecture de la loi en fonction du jour, du temps, etc.

Je propose donc de revenir à l'article 8 initial – si vous êtes d'accord, Madame la présidente – de le voter en l'état et d'expliquer, dans une lettre d'accompagnement, qu'on s'en remet à une interprétation un peu plus cohérente et surtout qui fasse acte de jurisprudence. Je vous rappelle que, tout récemment – j'ai au moins deux exemples – dans le cas de la Rencontre internationale de l'Appel de Bangkok pour lequel une majorité du Conseil municipal a décidé de verser 50 000 francs au Sommet des ONG (organisations non gouvernementales), parallèle à l'assemblée générale de l'ONU, nous avons fait figurer ce montant dans les investissements, entre autres parce que nous ne voulions pas compenser immédiatement la dépense. En effet, on nous avait dit que, si nous dépensions 50 000 francs de plus au budget 2000, nous devions les compenser intégralement. C'est fastidieux. Alors, si à l'avenir on peut s'en passer, tant mieux, mais j'aimerais en être sûr!

Je propose donc que l'on vote l'article 8 du projet d'arrêté en l'état.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, hier soir, nous avons suspendu notre vote dans l'attente d'une réponse. S'étant renseigné, le bureau vient de nous la donner et elle convient au Parti démocrate-chrétien. Nous n'allons pas être plus royalistes que le roi et commencer à faire des combats de juristes pour aller encore plus loin. Maintenant, nous avons la réponse, nous avons eu notre débat hier soir, que le bon sens l'emporte! Votons maintenant cet arrêté pour pouvoir passer au point suivant de l'ordre du jour. Je vous rappelle qu'il en reste encore 90! Merci beaucoup.

M. Pierre Losio (Ve). Je ne veux pas m'exprimer sur le fond de la proposition qui nous est soumise, mais je ne sais pas si, dans la consultation que vous avez eue avec le département de l'Etat concerné, il a été question de la rétroactivité de l'effet. Il existe une loi, et Dieu sait si elle est révolutionnaire, puisqu'elle date du 14 ventôse de l'an XI du calendrier républicain, qui dit très simplement: «La loi ne dispose que pour l'avenir; elle n'a point d'effet rétroactif.»

Pourriez-vous nous dire si vous avez eu des informations sur le sujet, parce que cela pose quand même un problème quant à l'application de la LAC?

M. Sami Kanaan (S). Par rapport à la rétroactivité, je rappelle qu'il s'agit d'une décision de rattrapage. L'article 141 du règlement du Conseil municipal nous oblige, en principe, à fixer le tarif des jetons de présence en début de législature. Pour quelque raison que ce soit, nous ne l'avons pas fait. Alors, je dirais que, vis-à-vis du Département de l'intérieur, nous ne faisons que rattraper une décision

qui aurait déjà dû être prise il y a presque une année. Je pense que cela justifie quelque décision qu'on prenne par rapport à la rétroactivité. De toute manière, je crois qu'il y a eu à la séance de hier soir un consensus pour dire que la rétroactivité n'irait pas en deçà du 1^{er} décembre 1999. Cela porte donc sur l'exercice 2000 en premier lieu.

La présidente. Pour répondre à M. Losio, je crois que la question de la rétroactivité n'a pas été posée ce matin.

M. Didier Bonny (DC). C'est simplement pour être sûr de la teneur de l'article 7 du projet d'arrêté. Si j'ai bien compris, il sera également corrigé et les montants prévus seront applicables dès le 1^{er} décembre 1999.

La présidente. Oui, tout à fait. Cela a été annoncé lors de la séance de hier soir.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Madame la présidente, je ne veux pas revenir sur les propos qui ont été tenus hier soir et qui sont très largement repris aujourd'hui. J'aimerais simplement souligner que le projet d'arrêté proposé ne convient pas d'un point de vue formel, ainsi que cela a été répété ce jour par d'autres groupes que le mien; il ne convient pas d'un point de vue matériel, dans la mesure où la rétroactivité à laquelle M. Kanaan fait référence laisserait sous-entendre qu'il y aurait une forme de péril en la demeure, qu'il y aurait une nécessité rigoureuse et absolue. On voit bien, sous l'angle du seul débat de la rétroactivité, qui est blessante intellectuellement, qu'elle n'est fondée sur rien et que le projet d'arrêté, tel qu'il est fait, n'a aucune signification concrète dans l'immédiat.

Madame la présidente, je renouvelle donc formellement le vœu que ce projet d'arrêté soit renvoyé à la commission des finances pour connaître les travaux d'épuration qui me paraissent être objectivement nécessaires, ainsi qu'on a pu l'entendre dans le bref exposé qui a précédé le mien. Je vous remercie.

La présidente. J'aimerais rappeler au Conseil municipal que les dernières adaptations des jetons de présence, en 1995, avaient effectivement été effectuées en début de législature mais pas au moment de l'élection du nouveau bureau. Cela

avait tout de même pris quelques semaines, voire quelques mois, et l'usage, jusqu'à présent, a toujours été que, lorsque les jetons de présence sont modifiés, c'est avec effet rétroactif. Je ne sais pas si cette explication suffit, mais, en tout cas, cela s'est fait ainsi jusqu'à présent, sans qu'il y ait de discussion particulière.

Deuxième débat

La présidente. Je vais mettre aux voix le renvoi de ces rapports à la commission des finances ainsi que le projet d'arrêté N° 8 avec les modifications et corrections annoncées aux articles 7 et 8.

Mis aux voix, le renvoi des rapports à la commission des finances est refusé à la majorité (quelques abstentions radicales).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, le projet d'arrêté modifié est accepté à la majorité (opposition du Parti libéral, abstention du Parti radical et d'un membre des Verts).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 141, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal du 11 novembre 1981;

sur proposition du Conseil municipal,

arrête:

Article premier. – Le montant des jetons de présence et indemnités à verser aux conseillers municipaux est fixé comme suit pour la durée de la présente législature (1999-2003):

	Fr.
a) Séance plénière du Conseil municipal, par séance	120
b) Présidence	180
c) Séance de commission, par heure	90
d) Présidence de commission ou de sous-commission, par heure	120
e) Rapporteur, par heure d'étude de l'objet en séance de commission	150

f) Rapport de la commission des naturalisations, par rapport établi	100
g) Présidence du Conseil municipal, par année	6000
h) Membre du bureau, par année	2750
i) Repas, par séance plénière avec relevée	30
j) Caucus préparatoire avant chaque session, par séance	100

Art. 2. – Un jeton de présence de 140 francs par séance plénière du Conseil municipal, et de 140 francs par séance de caucus préparatoire de chaque session, est attribué à chaque chef de groupe; ce jeton est transmissible au cas où le chef de groupe se fait remplacer.

Art. 3. – Une contribution annuelle de 250 francs par conseiller municipal est attribuée pour les sorties de commissions, soit 200 francs pour la participation à un voyage d'une commission dont il est membre et 50 francs pour la participation à un repas; cette contribution annuelle est également attribuée, selon les mêmes critères, aux secrétaires de commission.

Art. 4. – Une indemnité de 65 000 francs est attribuée chaque année aux partis politiques représentés au Conseil municipal; d'une part, 5000 francs par parti, soit 35 000 francs, et, d'autre part, 30 000 francs répartis proportionnellement au nombre de conseillers municipaux de chacun des partis.

Art. 5. – Le bureau dispose d'une somme de 6000 francs par année consacrée à l'information et à la formation des conseillers municipaux:

- 1000 francs destinés à couvrir les petits frais (transport, etc.) de spécialistes mandatés pour les travaux d'une commission;
- 5000 francs destinés à organiser, sur proposition d'une commission ou de son président, une conférence ou séance d'information d'intérêt général, ouverte à tous les conseillers municipaux, dans le cadre de leur formation.

Art. 6. – Une somme de 1000 francs est allouée à l'Association des anciens conseillers municipaux, destinée à couvrir les frais de secrétariat entraînés par sa création, comme aide au démarrage.

Art. 7. – Les montants prévus dans le présent arrêté sont applicables dès le 1^{er} décembre 1999.

Art. 8. – Le crédit budgétaire supplémentaire sera compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées au revenu.

Art. 9. – L'arrêté voté par le Conseil municipal le 11 octobre 1995 est abrogé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 37 154 000 francs destiné:
- pour 25 358 550 francs aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne de tramway 13 (section Sécheron);
 - pour 10 636 110 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 1 190 660 francs, à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif et de collecteurs pour les eaux de surface dans le secteur de la ligne de tramway 13 (section Sécheron);
 - pour 2 806 000 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 456 000 francs, aux travaux induits par les mesures d'accompagnement à la ligne de tramway 13 (section Sécheron) avec le prolongement de la ligne de bus 1 en direction de la place des Nations (PR-51).

Préambule

Le 12 juin 1988, la loi sur le réseau des transports publics a été approuvée en votation populaire cantonale, puis, le 12 février 1993, le Grand Conseil intégrait à cette loi le plan du réseau à l'horizon 2005. Enfin, en juin 1998, le Grand Conseil décrétait une modification de cette loi précisant notamment que la première étape du renforcement du réseau des transports publics porte sur la section Cornavin - Sécheron (place des Nations) et sur la section rond-point de Plainpalais - Acacias, puis Grand-Lancy - Palettes.

Pour mémoire, votre Conseil préavisait favorablement, au mois de juin 1995, la demande d'extension à cinq nouvelles sections de la concession pour le réseau des tramways genevois du 15 décembre 1960, valable jusqu'au 28 juin 2010, des Transports publics genevois.

A l'heure actuelle, l'état d'avancement des réalisations des nouvelles sections de tram est le suivant:

- la section rond-point de Plainpalais - Cornavin a été terminée en mai 1995, permettant la mise en service de la ligne 13 Cornavin - Bachet-de-Pesay. Cette ligne a été prolongée jusqu'aux Palettes en juin 1997;
- la section Stand s'est achevée en mars 1998, permettant la mise en service de la ligne 16 Cornavin - Moillesulaz.

Concernant la section Acacias, l'Office fédéral des transports a ouvert la procédure d'approbation des plans et cette décision a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique le 11 octobre 1999.

Le début des travaux de cette section est prévu dès le milieu de l'année 2001, sous réserve des procédures d'autorisation.

La section Sécheron, faisant l'objet de cette proposition, prolongera la ligne du tram 13 au-delà de Cornavin, par la rue de Lausanne et l'avenue de France, jusqu'à la place des Nations. En prolongeant la double voie de tramways au-delà de la gare Cornavin, le projet vise à intégrer certains quartiers excentrés de la rive droite dans le réseau de tramways, qui, depuis la mise en service du tram 13, a l'avantage de connecter les deux rives. Le tramway desservira notamment les quartiers denses bordant la rue de Lausanne, le quartier de Sécheron et la place des Nations, centre du secteur des organisations internationales. Le tracé longe le site de Sécheron, qui est promis à une densification importante et qui accueillera le futur parking d'échange P + R Sécheron dans le site compris entre l'avenue de France et l'avenue de la Paix.

Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique le 16 février 1998 et d'une décision d'approbation le 13 avril 1999 de la part de l'Office fédéral des transports. Cette approbation, suite au refus, en votation populaire, du réaménagement de la place des Nations, ne porte que sur le tronçon Cornavin - chemin Rigot. Cette approbation a fait l'objet de recours qui sont à l'examen auprès de l'autorité fédérale et dont la décision est attendue pour fin mars. Le dernier tronçon jusqu'à la place des Nations a fait l'objet d'un complément au dossier d'approbation des plans, complément transmis à l'Office fédéral des transports en mai 1999. Cet office a ouvert la procédure d'approbation des plans de ce tronçon et cette décision a été mise à l'enquête publique le 10 novembre 1999.

Les remarques et recours suscités par cette enquête sont actuellement à l'examen auprès de l'autorité fédérale, qui devrait rendre sa décision prochainement. Dans ce cadre, la Ville de Genève s'est réservé la possibilité de modifier la boucle de rebroussement, considérée comme provisoire, en fonction du projet d'aménagement de la place des Nations. Il s'agirait de déplacer de quelques mètres ladite boucle, en la situant toujours sur la parcelle de l'Etat de Genève, mais en supprimant la plate-forme recevant le bus 1, permettant ainsi d'aménager un espace de verdure plus important.

Réponse aux motions

La présente proposition complète la réponse du Conseil administratif du 3 février 1999 à la motion N° 225 de MM. Marco Ziegler, Roberto Brogginini et François Sottas, acceptée par le Conseil municipal le 13 novembre 1996, intitulée: «Accélération de l'extension du réseau de tramways et de métro léger».

Par ailleurs, la motion N° 117 de M. Guy Savary «Embellissement de la rue de Lausanne», demandant la plantation d'arbres dans cette rue, est à l'origine de

l'option de la Direction de l'aménagement cantonal d'arboriser la rue malgré les difficultés techniques dues à l'encombrement du sous-sol.

Obligations légales

Suivant le cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois, du 14 décembre 1987 (HI 55.04), une partie du coût lié à la réalisation de cette ligne de tram incombe à la Ville de Genève, notamment en ce qui concerne les arrêts et leur équipement.

Cette réalisation entraînera en outre d'importants travaux complémentaires à charge de la Ville de Genève concernant l'aménagement et la réfection des voiries, ainsi que la mise en place de collecteurs en système séparatif, eaux pluviales et eaux usées. De plus, le passage supérieur de l'avenue de France, propriété de la Ville, devra être mis en conformité avec la législation en vigueur et les directives de l'Office fédéral des transports.

Composante environnementale du projet

Le projet d'extension des lignes de tramways est central pour la politique du report modal devant permettre, grâce à l'amélioration de l'offre en transports publics, une diminution significative du trafic individuel et des émissions polluantes conformément aux objectifs fixés dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir).

En cela, ce projet répond aux options prises dans le «Plan d'assainissement de l'air à Genève», de mars 1991, et contribue aussi à réaliser les objectifs pour le respect de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPBruit). A cet effet, la pose de revêtements de chaussée appropriés permettra également d'atténuer le bruit provoqué par la circulation.

Description du projet

1. Ligne de tramway

Pour la place Cornavin, les deux voies du tram et les voies de bus sont situées au centre de la place avec un arrêt regroupé en un seul lieu donnant une image claire du fonctionnement de la place et facilitant l'orientation et l'accès pour les usagers multiples.

Pour la rue de Lausanne, la position des voies est centrale afin d'assurer au mieux tous les mouvements latéraux pour donner accès au quartier des Pâquis et faciliter les livraisons aux commerces.

La voie direction Lausanne est en site protégé et celle direction Cornavin principalement en site banal, donc partagée avec le trafic individuel. Ce tronçon comporte deux arrêts, à savoir:

- l'arrêt Môle, qui permet une liaison directe avec le centre du quartier et ses équipements publics;
- l'arrêt Valais, qui garantit une bonne accessibilité au quartier nord de la rue de Lausanne. Il est de plus commun à celui de la ligne de bus N° 1.

Pour l'avenue de France, la position des voies est également centrale, ce qui permet une sécurité accrue pour les cyclistes et assure les tourner à droite sans perturbation pour le tram.

Ce tracé est entièrement en site protégé. Ce tronçon comporte deux arrêts, à savoir:

- l'arrêt Sécheron prévu à l'aval du pont sur les voies CFF et situé entre la future sortie piétonne du parking d'échange projeté et un éventuel accès piétonnier au futur quartier de Sécheron;
- l'arrêt Sismondi, implanté à la hauteur du collège du même nom. L'accès aux quais se fait en surface par un passage protégé et depuis le passage inférieur, prévu pour les piétons et les deux-roues légers, directement par un escalier.

Pour la place des Nations, la boucle de rebroussement du tram est implantée en aval de la place sur un terrain libre de constructions, propriété de l'Etat. Elle sert de terminus à la ligne de tram 13 et également d'interface avec plusieurs lignes de bus régionaux.

L'aménagement de ce terminus et des arrêts de bus garde un caractère provisoire et s'inscrit dans le contexte existant, de manière à ne pas compromettre l'aménagement futur de la place des Nations.

Enfin, pour résumer, les caractéristiques principales de cette ligne sont:

- | | |
|---|--------|
| - Longueur totale des voies à construire: | 4277 m |
| sens Cornavin - Nations | 2166 m |
| sens Nations - Cornavin | 2111 m |
| - Longueurs: | |
| en site propre | 669 m |
| en site protégé | 2308 m |
| en site banal | 1300 m |
| - Nombre de stations: | |
| sens Cornavin - Nations | 6 |
| sens Nations - Cornavin | 6 |
| - Distance moyenne entre les stations | 400 m |

- Vitesse commerciale sur le nouveau tronçon 18 km/h
- Dispositif antivibratoire sur 300 m de voies

2. *Aménagement urbain*

Place de Cornavin

Le projet d'aménagement se limite, pour l'instant, selon le souhait de la Ville, à celui directement lié à l'implantation des voies de tram ou à l'organisation des circulations pour les différents usagers. L'aménagement des places de Cornavin et de Montbrillant feront l'objet d'un concours d'architecture, en collaboration avec l'Etat de Genève, les CFF et la Société Parking de Cornavin SA. L'aménagement de la place de Cornavin fera l'objet d'une demande de crédit et il est prévu que les calendriers de réalisation soient coordonnés de manière que le chantier soit continu entre l'aménagement ferroviaire et l'aménagement des chaussées et trottoirs.

L'aménagement de l'arrêt se fait en utilisant la gamme des éléments mis en place le long de la ligne 13.

L'espace disponible entre la gare et l'arrêt central est affecté en priorité aux piétons pour que la place puisse pleinement jouer son rôle d'interface des transports. Dans ce même esprit, les bacs à arbres au centre de la place, qui forment une barrière infranchissable, sont supprimés pour permettre une liaison aisée et directe avec les arrêts de bus côté Notre-Dame, la zone de stationnement des deux-roues et la face côté lac de la place. De plus, deux nouveaux escaliers assurent une liaison directe avec la galerie marchande au sous-sol et le parking.

La zone des taxis est réorganisée de manière à dégager une partie du front de la gare encombrée aujourd'hui par les véhicules en attente.

Le trafic individuel se situe côté lac de la place.

Rue de Lausanne

L'aménagement doit permettre, en plus de l'implantation de la ligne de tram, de répondre à des exigences et souhaits multiples: la fonction de desserte et de pénétrante urbaine à l'échelle locale, la création d'aménagements pour les cyclistes, l'organisation des livraisons et accès aux commerces et aux hôtels, ainsi que des aménagements rendant la rue plus conviviale pour les piétons. Pour le trafic individuel, il est prévu une voie de circulation direction Lausanne et une voie mixte avec le tram direction Cornavin, sauf aux extrémités de la rue où les voies sont séparées.

Le traitement architectural pour garder à la rue son caractère de rue commerçante de quartier est simple: un revêtement homogène pour les trottoirs «façon genevoise», des séquences d'arbres qui alternent avec des parties plus minérales au droit des carrefours et des embranchements, des places de livraisons organisées dans l'alignement des trottoirs et clairement délimitées, l'implantation des divers objets et mobiliers urbains selon un ordonnancement clairement défini.

Les arrêts Môle et Valais deviennent de nouveaux lieux d'identité de la rue par leur aménagement signalétique, mis en place selon le modèle développé pour l'ensemble de la ligne 13.

Compte tenu de la proximité de trois parkings publics, les places de stationnement sur la chaussée sont supprimées jusqu'à la hauteur de la rue Dentand. Huit places à durée limitée sont maintenues à la hauteur de Château-Banquet.

Devant chaque groupe d'immeubles, des cases de livraisons sont prévues et les trois hôtels disposent d'emplacements réservés aux cars.

L'éclairage existant, suspendu de façade à façade, est récent et en parfait état. Il sera maintenu tel quel. De même, la suspension des caténaires se fera de façade à façade.

Avenue de France

L'aménagement prévoit, avec la ligne de tram au centre et en site protégé, une voie de circulation et une piste cyclable dans chaque sens.

Les places de stationnement existantes au bas de l'avenue sont supprimées, compte tenu du gabarit restreint de la chaussée et du projet P + R de Sécheron.

Les trottoirs sont maintenus à leur gabarit actuel.

L'arborisation est prévue de part et d'autre de la chaussée sur le domaine public ou privé; elle complète les lignées existantes et remplace en partie la végétation sur place, lorsque son maintien n'est pas possible en raison des travaux.

La suspension des caténaires se fait d'une manière traditionnelle sur des supports TPG implantés de part et d'autre de la chaussée. Ils servent aussi à la suspension de l'éclairage de la chaussée.

Les arrêts Sécheron et Sismondi sont aménagés selon le modèle développé par la ligne 13.

A l'arrêt Sismondi, le passage inférieur projeté se trouve dans la continuation du passage piéton, sous les immeubles côté Vermont, qu'il reliera au Collège Sismondi.

A l'aval de l'arrêt Sécheron, le passage inférieur projeté dit «Sécheron» permettra de relier le quartier du Prieuré au futur quartier de Sécheron.

3. *Mesures d'accompagnement*

La mise en place du tram Sécheron implique une modification importante de circulation le long de son tracé, principalement caractérisée par une diminution significative de la capacité des circulations du trafic individuel.

Le projet implique par conséquent des reports de trafic sur une partie du réseau, essentiellement périphérique, appelé à offrir des itinéraires de substitution satisfaisants. Sur ces axes, il faudra prendre, principalement, des mesures d'adaptations ponctuelles de la régulation et de marquages routiers voire de modifications mineures d'aménagements.

Une autre mesure d'accompagnement est le prolongement de la ligne de bus TPG 1 de son terminus actuel au Palais Wilson jusqu'à la place des Nations via l'avenue de la Paix, afin de maintenir une desserte TPG à la place Albert-Thomas malgré la suppression de la ligne de bus 4. Cet itinéraire emprunte, direction place des Nations, la rue Rothschild, la rue de Lausanne, l'avenue de France, l'avenue Blanc, le chemin des Mines et l'avenue de la Paix.

Direction Palais Wilson, il emprunte l'avenue de la Paix, la rue de Lausanne, l'avenue Blanc, l'avenue de France, la rue de Lausanne et la rue Butini.

Plusieurs chaussées n'étant pas aptes à supporter ce nouveau trafic et certains collecteurs étant en mauvais état, des travaux importants de remise en état devront être entrepris.

Descriptions des travaux

1. *Modification des collecteurs*

Le réseau de collecteurs, actuellement en régime unitaire, sera remplacé par un réseau en système séparatif dans la rue de Lausanne et dans une partie de l'avenue de France.

Chaque immeuble sera raccordé individuellement à ce nouveau réseau.

Dans la rue de Lausanne, le réseau sera reconstruit en système séparatif de part et d'autre des voies de tram, permettant ainsi des raccordements aisés. Les exutoires seront les collecteurs existants dans les rues transversales côté lac, soit ceux de l'avenue de France et des rues Butini, Rothschild, du Prieuré, de Monthoux et des Alpes.

Le diamètre des collecteurs à poser dans la rue de Lausanne varie de 30 cm à 80 cm.

Dans l'avenue de France, le système séparatif sera réalisé sur le tronçon rue de Lausanne - avenue Blanc.

Le solde de l'avenue sera équipé de collecteurs pour l'évacuation des eaux de surface. Le diamètre des collecteurs à poser varie de 30 cm à 80 cm.

Les travaux d'équipement en système séparatif bénéficieront d'une participation de l'Etat au taux de 15%.

2. *Nouvelles voiries*

Sur la chaussée, un revêtement en béton bitumineux couvre l'ensemble de la chaussée. Cette structure d'une épaisseur de 17 cm est appliquée sur une fondation de chaussée, nouvellement créée, en grave tout-venant compactée, d'une épaisseur minimale de 40 cm. Une nouvelle fondation est mise en place de façade à façade sur tout le tronçon.

Pour le tram en site banal, il est prévu un revêtement en béton bitumineux de couleur verte entre les rails. Cette couleur verte est appliquée sur tout le site du tram lorsqu'il s'agit de sites protégés et propres.

Les trottoirs auront un revêtement en béton avec le dessin genevois.

Sur les places de stationnement un revêtement en béton bitumineux est posé.

Pour les plantations d'arbres en pleine terre, il est prévu un bac d'environ 9 m² de terre avec en surface une grille de protection en fonte.

3. *Ouvrages d'art*

Le passage du tram à la place de Cornavin implique des travaux de renforcement du parking comprenant notamment la mise en place d'une structure collée en travée et sur appuis afin d'augmenter la capacité portante et le renforcement des piliers du 1^{er} sous-sol et localement jusqu'au 3^e sous-sol. La suppression des murs des bacs à arbres nécessite également des travaux de renforcement par l'épaississement de la dalle à cet endroit, la mise en place d'une armature additionnelle supérieure sur appuis et une structure collée sur la fibre inférieure de la dalle.

Le coût de ces travaux est à la charge de l'Etat de Genève.

Le passage supérieur de l'avenue de France, réalisé en 1934-1935, n'a plus la capacité portante voulue avec le passage du tram, à l'axe de l'ouvrage. De plus,

les CFF demandent la surélévation de l'ouvrage pour garantir la circulation des trains à deux étages et exigent la mise en conformité des appuis, afin d'éviter, en cas de choc contre cet ouvrage, l'effondrement de celui-ci.

Pour toutes ces raisons, le tablier et les piles existants seront reconstruits tout en conservant les culées qui doivent être adaptées et assainies.

Les nouvelles piles seront constituées par des murs en béton armé de 80 cm d'épaisseur reposant sur des semelles fondées sur micropieux.

Le nouveau tablier est une dalle nervurée constituée de poutres précontraintes préfabriquées.

Les travaux de soutènement sont engendrés par la surélévation du passage supérieur avenue de France, la construction du passage inférieur Sécheron et l'élargissement de la chaussée, notamment au droit de l'arrêt de tram Sécheron. Ils consistent, côté lac, en la démolition des murs de retour de culée et de la reconstruction de nouveaux murs.

Côté Jura, les murs de retour des culées seront assainis et surélevés.

Une participation financière des CFF pour un montant de 450 000 francs est prévue pour les travaux engendrés par la surélévation du passage supérieur avenue de France.

Le passage inférieur Sécheron est un pont cadre qui est situé à environ 24 mètres de la culée côté lac du passage supérieur avenue de France.

Le tablier est constitué d'une dalle plate en béton armé d'une épaisseur de 90 cm encastree dans les murs constitués par des parois moulées de 80 cm d'épaisseur.

Cet ouvrage a une longueur d'environ 28 mètres et une largeur d'environ 13 mètres comportant deux voies de circulation de 3 mètres de largeur, un trottoir et une piste cyclable, côté Jura, de 5 mètres et un trottoir de 2 mètres côté lac.

Le passage inférieur Sismondi est constitué d'un cadre en béton armé qui sera réalisé en fouille ouverte. Les dimensions intérieures sont: hauteur 2,30 mètres - largeur 5 mètres.

4. *Mesures d'accompagnement*

Sur le tracé du prolongement de la ligne de bus 1 direction place des Nations, les travaux suivants doivent être entrepris suite à l'analyse des chaussées et le contrôle des collecteurs.

Rue Rothschild

Le tronçon compris entre la rue des Pâquis et la rue des Buis ne demande que le renouvellement de la couche d'usure. Par contre, sur le reste du parcours, la chaussée doit être soit renforcée, soit totalement reconstruite.

Les collecteurs sont en bon état et un équipement en système séparatif n'est prévu que sur les 50 mètres directement à l'aval de la rue de Lausanne. De ce fait, ce tronçon fera l'objet d'une remise en état complète de façade à façade des immeubles.

Rue Butini

La chaussée et les collecteurs sont en bon état. L'équipement de collecteurs en système séparatif n'est prévu que sur les 60 derniers mètres avant la rue de Lausanne et impliquera une remise en état de cette zone, de façade à façade des immeubles.

Avenue Blanc et chemin des Mines

Les chaussées et collecteurs sont dans un état moyen à mauvais. Il est donc prévu d'équiper ces rues de collecteurs en système séparatif et de reconstruire ou renforcer les chaussées et trottoirs.

Pour ces mesures, la participation de l'Etat de Genève sera de 15% pour les travaux d'équipement de collecteurs en système séparatif et de 50% pour les travaux directement liés aux aménagements et renforcement de chaussées dus à l'introduction du bus 1 sur ces artères.

Estimation du coût des travaux

Travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne de tramway 13 (section Sécheron)

A. <u>Rue de Lausanne</u> – Tronçon rue des Alpes - avenue de France	Fr.
1. Aménagements en béton (bacs à arbres, fondations, trottoirs, etc.)	1 777 000
2. Travaux de terrassement	755 000
3. Infrastructure pour chaussées et trottoirs	641 000
4. Bordures (réutilisation bordures existantes, nouvelles bordures, bandes jaunes, etc.)	263 000
5. Revêtements béton bitumineux	58 000
6. Aménagements urbains	620 000
7. Végétation	735 000
8. Installation pour arrosage (génie civil + plomberie)	100 000
Total travaux	4 949 000

SÉANCE DU 24 MAI 2000 (après-midi)
 Proposition: extension de la ligne du tram 13

5279

9. Divers	
– Installation de chantier (8%)	280 000
– Divers et imprévus (régie)	230 000
– Constat d'immeubles	100 000
– Honoraires ingénieur, architecte urbaniste, géomètre	600 000
– Frais de reproduction	27 000
Total divers	1 237 000
Total travaux + total divers	6 186 000
TVA 7,5%	463 950
	6 649 950
Frais de promotion 4%	266 000
	6 915 950
Intérêts intercalaires $\frac{6\,915\,950 \times 4,75 \times 30}{2 \times 100 \times 12}$	410 650
Total A. Rue de Lausanne	7 326 600
B. <u>Avenue de France</u> – Tronçon rue de Lausanne - place des Nations	
1. Défrichage, démolitions diverses	102 000
2. Aménagements en béton (fondations, murs de soutènement, trottoirs, etc.)	888 000
3. Travaux de terrassement	631 000
4. Infrastructure pour chaussées et trottoirs	734 000
5. Bordures (réutilisation bordures existantes, nouvelles bordures, bandes jaunes, etc.)	154 000
6. Revêtements béton bitumineux	446 000
7. Aménagements urbains	913 000
8. Eclairage	250 000
9. Végétation	1 176 000
10. Installation pour arrosage (génie civil + plomberie)	132 000
Total travaux	5 426 000
11. Divers	
– Installation de chantier (8%)	240 000
– Divers et imprévus (régie)	197 000
– Honoraires ingénieur, architecte urbaniste, géomètre	665 000
– Frais de reproduction	30 000
Total divers	1 132 000
Total travaux + total divers	6 558 000
TVA 7,5 %	491 850
	7 049 850

Frais de promotion 4%	<u>281 995</u>
	7 331 845
Intérêts intercalaires ($\frac{7\,331\,845 \times 4,75 \times 30}{2 \times 100 \times 12}$)	<u>435 335</u>
Total B. Avenue de France	<u>7 767 180</u>
C. <u>Place de Cornavin</u> (non compris incidences du concours)	
1. Aménagement de l'arrêt Cornavin	135 000
2. Aménagements urbains	<u>560 000</u>
Total travaux	695 000
3. Divers	
– Installation de chantier	60 000
– Divers et imprévus	45 000
– Honoraires ingénieur, architecte urbaniste, géomètre	90 000
– Frais de reproduction	<u>5 000</u>
Total divers	200 000
Total travaux + total divers	895 000
TVA 7,5%	<u>67 125</u>
	962 125
Frais de promotion 4%	<u>38 485</u>
	1 000 610
Intérêts intercalaires ($\frac{1\,000\,610 \times 4,75 \times 12}{2 \times 100 \times 12}$)	<u>23 740</u>
Total C. Place de Cornavin	<u>1 024 350</u>
D. <u>Construction du passage inférieur Sismondi pour piétons et deux-roues</u>	
1. Terrassement	123 000
2. Structure en béton armé	241 000
3. Etanchéité	26 000
4. Canalisations	<u>40 000</u>
Total travaux	430 000
5. Divers	
– Installation de chantier (8%)	35 000
– Serrurerie et finitions	150 000
– Eclairage	20 000
– Honoraires ingénieur, architecte et géomètre	70 000
– Frais de reproduction	<u>3 000</u>
Total divers	278 000
Total travaux + total divers	708 000

SÉANCE DU 24 MAI 2000 (après-midi)
Proposition: extension de la ligne du tram 13

5281

TVA 7,5%	53 100
	<hr/>
Frais de promotion 4%	761 100
	30 445
	<hr/>
	791 545
Intérêts intercalaires ($791\,545 \times 4,75 \times 20$)	
	$2 \times 100 \times 12$
	31 355
	<hr/>
Total D. Construction du passage inférieur Sismondi pour piétons et deux-roues	822 900

E. Construction du passage inférieur Sécheron pour liaison routière
av. Blanc - Sécheron

1. Terrassement	298 000
2. Enceinte de fouilles (parois moulées)	557 000
3. Structure en béton armé	459 000
4. Etanchéité	33 000
5. Canalisations	99 000
	<hr/>
Total travaux	1 446 000
6. Divers	
– Installation de chantier (5%)	71 000
– Divers et imprévus (régie)	45 000
– Eclairage	20 000
– Honoraires ingénieur et géomètre	180 000
– Frais de reproduction	10 000
	<hr/>
Total divers	326 000
Total travaux + total divers	1 772 000
TVA 7,5%	132 900
	<hr/>
	1 904 900
Frais de promotion 4%	76 195
	<hr/>
	1 981 095
Intérêts intercalaires ($1\,981\,095 \times 4,75 \times 30$)	
	$2 \times 100 \times 12$
	117 625
	<hr/>
Total E. Construction du passage inférieur Sécheron pour liaison routière av. Blanc - Sécheron	2 098 720

F. Reconstruction du passage supérieur CFF av. de France

a) <i>Renforcement des fondations, piles et culées</i>	
1. Terrassement (y compris démolitions fondations)	170 000
2. Démolition (piles)	10 000

3. Micropieux	318 000
4. Structure en béton armé	<u>765 000</u>
Total travaux	1 263 000
5. Divers	
– Installation de chantier (env. 30%)	385 000
– Divers et imprévus (régie)	40 000
– Prestations CFF	670 000
– Honoraires ingénieur et géomètre	190 000
– Frais de reproduction	<u>10 000</u>
Total divers	1 295 000
Total travaux + total divers	2 558 000
TVA 7,5%	<u>191 850</u>
	2 749 850
Frais de promotion 4%	<u>109 990</u>
	2 859 840
Intérêts intercalaires ($\frac{2\,859\,840 \times 4,75 \times 30}{2 \times 100 \times 12}$)	<u>169 860</u>
Total a) Renforcement des fondations, piles et culées	3 029 700
b) <i>Reconstruction du tablier</i>	
1. Démolition (tablier)	315 000
2. Poutres préfabriquées	252 000
3. Structure en béton armé	195 000
4. Appuis	39 000
5. Joints de chaussée	43 000
6. Etanchéité et revêtements bitumineux	98 000
7. Canalisations	17 000
8. Conduites Industrielles	6 000
9. Bordures	14 000
10. Barrières	43 000
11. Protection des lignes de contact CFF	<u>26 000</u>
Total travaux	1 048 000
12. Divers	
– Installation de chantier (env. 30%)	320 000
– Divers et imprévus (régie env. 3%)	33 000
– Prestations CFF	555 000
– Honoraires ingénieur, architecte et géomètre	155 000
– Frais de reproduction	<u>7 000</u>
Total divers	1 070 000
Total travaux + total divers	2 118 000

SÉANCE DU 24 MAI 2000 (après-midi)
 Proposition: extension de la ligne du tram 13

5283

TVA 7,5%	158 850
	<u>2 276 850</u>
Frais de promotion 4%	91 070
	<u>2 367 920</u>
Intérêts intercalaires ($\frac{2\,367\,920 \times 4,75 \times 30}{2 \times 100 \times 12}$)	140 580
	<u>2 508 500</u>

c) *Murs de soutènement*

1. Travaux préparatoires (défrichage)	17 000
2. Blindages et ancrages des talus	140 000
3. Béton armé	428 000
4. Canalisations	22 000
5. Barrières et clôtures	90 000
	<u>697 000</u>
Total travaux	
6. Divers	
– Installation de chantier (30%)	215 000
– Divers et imprévus (régie)	22 000
– Honoraires ingénieur et géomètre	100 000
– Frais de reproduction	5 000
	<u>342 000</u>
Total divers	
Total travaux + total divers	1 039 000
TVA 7,5%	77 925
	<u>1 116 925</u>
Frais de promotion 4%	44 675
	<u>1 161 600</u>
Intérêts intercalaires ($\frac{1\,161\,600 \times 4,75 \times 30}{2 \times 100 \times 12}$)	69 000
	<u>1 230 600</u>
Total c) Murs de soutènement	

Récapitulation: F. Reconstruction du passage supérieur CFF av. de France

a) Renforcement des fondations, piles et culées	3 029 700
b) Reconstruction du tablier	2 508 500
c) Murs de soutènement	1 230 600
	<u>6 768 800</u>
d) /. Participation CFF au rehaussement de l'ouvrage	450 000
	<u>6 318 800</u>
Total F. Reconstruction du passage supérieur CFF av. de France	

Récapitulation: Travaux d'aménagement et de réfection liés
à la ligne de tramway 13 (section Sécheron)

A. Rue de Lausanne	7 326 600
B. Avenue de France	7 767 180
C. Place de Cornavin	1 024 350
D. Construction du passage inférieur Sismondi pour piétons et deux-roues	822 900
E. Construction du passage inférieur Sécheron pour liaison routière avenue Blanc - Sécheron	2 098 720
F. Reconstruction du passage supérieur CFF avenue de France	<u>6 318 800</u>
Total travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne de tramway 13 (section Sécheron)	25 358 550

*Construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif et de collecteurs pour
les eaux de surface dans le secteur de la ligne de tramway 13 (section Sécheron)*A. Collecteurs rue de Lausanne

1. Travaux préliminaires	26 000
2. Excavations	1 178 000
3. Blindages	538 000
4. Canalisations	465 000
5. Regards	637 000
6. Remblayages	1 782 000
7. Pousse-tube carrefour rues du Valais / Butini (L= 45 m diam. 1500)	414 000
8. Pousse-tube carrefour rue du Prieuré (L= 76 m diam. 1200)	479 000
9. Battage pneumatique sous conduites Swisscom (L= 25 m diam. 1200) devant immeuble N° 63	<u>134 000</u>

Total travaux	5 653 000
---------------	-----------

10. Divers

– Installation de chantier (8%)	455 000
– Divers et imprévus	265 000
– Honoraires ingénieur, géomètre	710 000
– Frais de reproduction	<u>35 000</u>

Total divers	1 465 000
--------------	-----------

Total travaux + total divers	7 118 000
------------------------------	-----------

TVA 7,5%	<u>533 850</u>
----------	----------------

Total A. Collecteurs rue de Lausanne	7 651 850
--------------------------------------	-----------

B. Collecteurs avenue de France

1. Travaux préliminaires	17 000
2. Excavations 3	29 000

SÉANCE DU 24 MAI 2000 (après-midi)
Proposition: extension de la ligne du tram 13

5285

3. Blindages	256 000
4. Canalisations	189 000
5. Regards	131 000
6. Remblayages	608 000
Total travaux	1 530 000
7. Divers	
– Installation de chantier (8%)	122 000
– Divers et imprévus	70 000
– Honoraires ingénieur, géomètre	190 000
– Frais de reproduction	10 000
Total divers	392 000
Total travaux + total divers	1 922 000
TVA 7,5%	144 150
Total B. Collecteurs avenue de France	2 066 150

Récapitulation: construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif et de collecteurs pour les eaux de surface dans le secteur de la ligne de tramway 13 (section Sécheron)

A. Collecteurs rue de Lausanne	7 651 850
B. Collecteurs avenue de France	2 066 150

9 718 000

Frais de promotion 4%	388 720
-----------------------	---------

10 106 720

./ Participation Etat de Genève 15% sur réseau séparatif
(de Fr. 7 937 735.00)

1 190 660

8 916 060

Intérêts intercalaires $(8\,916\,060 \times 4,75 \times 30)$
 $2 \times 100 \times 12$

529 390

Total construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif et de collecteurs pour les eaux de surface dans le secteur de la ligne de tramway 13 (section Sécheron)

9 445 450

Travaux induits par les mesures d'accompagnement à la ligne de tramway 13 (section Sécheron) avec le prolongement de la ligne de bus 1, en direction de la place des Nations

A. Réfection de la chaussée

1. Rue Butini	90 000
2. Rue Rothschild	375 000

3. Avenue Blanc	572 000
4. Chemin des Mines	127 000
Total travaux	1 164 000
5. Divers	
– Honoraires d'ingénieurs	190 000
– Frais de reproduction	10 000
– Prestations géomètre (cadastration)	20 000
– Travaux de marquages	40 000
Total divers	260 000
Total travaux + total divers	1 424 000
TVA 7,5%	106 800
	1 530 800
Frais de promotion 4%	61 230
	1 592 030
./ participation Etat de Genève	300 000
	1 292 030
Intérêts intercalaires ($\frac{1\,292\,030 \times 4,75 \times 30}{2 \times 100 \times 12}$)	76 770
Total A. Réfection de chaussées	1 368 800
<u>B. Collecteurs en système séparatif</u>	
1. Collecteurs avenue Blanc	450 000
2. Collecteurs chemin des Mines	382 000
Total travaux	832 000
3. Divers	
– Honoraires d'ingénieurs	130 000
– Frais de reproduction	6 000
Total divers	136 000
Total travaux + total divers	968 000
TVA 7,5%	72 600
	1 040 600
Frais de promotion 4%	41 620
	1 082 220
./ participation Etat de Genève 15% sur collecteurs en système séparatif	156 000
	926 220
Intérêts intercalaires ($\frac{926\,220 \times 4,75 \times 30}{2 \times 100 \times 12}$)	54 980
Total B. Collecteurs en système séparatif	981 200

Récapitulation: travaux induits par les mesures d'accompagnement à la ligne de tramway 13 (section Sécheron) avec le prolongement de la ligne de bus 1, en direction de la place des Nations

A. Réfection de chaussées	1 368 800
B. Collecteurs en système séparatif	981 200

Total travaux induits par les mesures d'accompagnement à la ligne de tramway 13 (section Sécheron) avec le prolongement de la ligne de bus 1, en direction de la place des Nations	2 350 000
--	-----------

Autorisation de construire

Une requête en approbation LER pour la construction des collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées a été déposée le 29 février 2000.

De plus, l'aménagement de la place de Cornavin et de ses abords fera également l'objet d'une requête en autorisation de construire.

Programme des travaux

La durée des travaux est estimée à environ trente mois avec un début des travaux en été 2000, pour autant que les différents recours soient rejetés et l'autorisation de construire confirmée. Ces travaux seront réalisés simultanément à la rue de Lausanne et à l'avenue de France.

Les travaux de la rue de Lausanne s'effectuent en trois étapes, soit:

Etape 1 – côté lac:

- l'espace chantier sera clôturé en une fois sur toute la longueur de la rue avec le maintien des accès aux rues perpendiculaires;
- les travaux se dérouleront sur dix mois avec la pose des services publics, des collecteurs et la construction des trottoirs et de la chaussée.

Etape 2 – au centre de la chaussée:

- le chantier sera également fermé sur toute la longueur de la rue avec le maintien des accès aux rues perpendiculaires;
- les travaux dureront huit mois et consisteront à réaliser l'infrastructure de la chaussée et du site tramway, ainsi que la pose des voies.

Etape 3 – côté Jura:

- le chantier se déroulera selon le même principe que l'étape 1 et durera huit mois.

Pour les travaux de l'avenue de France, il est prévu cinq étapes principales soit:

Etape 1

- Les travaux concernent le passage supérieur avenue de France et le passage inférieur de Sécheron.
- L'exécution se fera par demi-ouvrage permettant le maintien en permanence de deux voies de circulation.
- Pour le passage supérieur de l'avenue de France, il s'agit de la démolition de l'ouvrage, de l'exécution de nouvelles fondations et piles, du renforcement et rehaussement des culées, de la construction des murs de soutènement, de la mise en place des poutres préfabriquées et de la dalle, ainsi que la réalisation des aménagements de surface.

Le passage inférieur Sécheron sera réalisé conjointement par demi-ouvrage avec un préterrassement, la construction des parois moulées, le bétonnage de la dalle sur le terrain puis l'aménagement de la surface. Une fois ce travail effectué sur les deux demi-ouvrages, il sera procédé au terrassement en «taupe» avec exécution des canalisations EP/EU et du radier.

Etape 2

- La réalisation des travaux côté Genève pour le tronçon rue de Lausanne - chemin Rigot et côté Lausanne pour le secteur Rigot - place des Nations, y compris la boucle de rebroussement.
- Il s'agit de réaliser les murs de soutènement, l'infrastructure de la chaussée et du tram. Le passage inférieur Sismondi sera exécuté sur une demi-longueur dans une fouille talutée.

Etape 3

- Les travaux côté Lausanne entre la rue de Lausanne et le chemin Rigot.
- Terminaison des travaux secteur Rigot - boucle de rebroussement.

Etape 4

- Travaux au centre de la chaussée pour le site du tram entre le chemin Rigot et la place des Nations.
- Terminaison des travaux côté Lausanne entre l'avenue Blanc et le chemin Rigot.

Etape 5

- Travaux côté Genève sur le secteur chemin Rigot - avenue G. Motta.
- Réalisation de la deuxième partie du passage inférieur Sismondi et du site tram, entre le passage supérieur avenue de France et le chemin Rigot.

Les travaux de la place Cornavin et du parking se dérouleront les douze derniers mois du chantier.

Le planning des travaux par étapes doit encore être affiné.

Programme d'investissements quadriennal

Cet objet figure au 19^e programme d'investissements quadriennal 2001-2004 sous le N° 101.81.03: section Sécheron - travaux liés à l'aménagement urbain et aux transports publics. Il figure également au 18^e programme financier quadriennal sous le même numéro.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit est le Service entretien du domaine public. Le service bénéficiaire de ce crédit est le Service entretien du domaine public.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La réalisation de ce projet n'entraîne aucune charge financière sur les futurs budgets de fonctionnement de la Ville.

Quant à la charge financière:

- Pour l'investissement prévu à l'arrêté I, il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 1 602 900 francs (amortissement au moyen de 30 annuités, intérêts au taux de 4,75%).
- Pour l'investissement prévu à l'arrêté II, il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 597 042 francs (amortissement au moyen de 30 annuités, intérêts au taux de 4,75%).
- Pour l'investissement prévu à l'arrêté III, il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 148 542 francs (amortissement au moyen de 30 annuités, intérêts au taux de 4,75%).
- Soit au total 2 348 484 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la loi sur le réseau des transports publics du 17 mars 1988;

vu le cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois du 14 décembre 1987;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 25 358 550 francs destiné aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne de tramway 13 (section Sécheron).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 25 358 550 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation du tram, soit de 2003 à 2032.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 63 et les suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 9 445 450 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de Genève de

1 190 660 francs, soit un montant brut de 10 636 110 francs destiné à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif et de collecteurs pour les eaux de surfaces dans le secteur de la ligne de tramway 13 (section Sécheron).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 9 445 450 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation du tram, soit de 2003 à 2032.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le cahier des charges relatifs à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois du 14 décembre 1987;

vu l'article 63 et les suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet 1991;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 350 000 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de 456 000 francs, soit un montant brut de 2 806 000 francs destiné aux travaux induits par les mesures d'accompagnement à la ligne de tramway 13 (section Sécheron) avec le prolongement de la ligne de bus 1 en direction de la place des Nations.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 350 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation du tram, soit de 2003 à 2032.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, on parle beaucoup du transfert modal qui vise notamment à mieux utiliser les transports publics pour nos déplacements en milieu urbain, mais il est peut-être temps de passer aux actes, ce d'autant plus, comme vous le savez, que nous avons bien des années de retard. Le projet qui nous est soumis ce soir, soit l'extension de la ligne du tram 13, a été formulé en décembre 1993. C'est vous dire le nombre d'années que nous avons perdues depuis la présentation de ce projet!

Il est vrai que, pendant quelques années, le Conseil d'Etat s'est beaucoup intéressé à ce qu'il appelait un «métro léger», mais ses études n'ont pas abouti, puisque, heureusement, il est revenu au projet de l'extension du réseau des Transports publics genevois (TPG). Cependant, nous avons perdu en tout cas trois ans.

Aujourd'hui, il est temps de prévoir ce prolongement de la ligne du tram 13, mais la Ville de Genève – en tout cas le Conseil administratif – ne souhaite pas se retrouver dans la même situation que pour la création de la ligne du tram 16. Vous vous souviendrez que, à cause d'un problème de collecteurs insuffisamment étudié, le chantier pour cette ligne s'est ouvert avec environ une année de retard. Concernant la ligne du tram 13, nous voulons au contraire être dans le starting-block pour pouvoir commencer les travaux dès la délivrance de l'autorisation de construire, afin que son extension ne soit pas davantage retardée.

Je vous rappellerai brièvement les avantages de ce prolongement de la ligne 13, qui s'étendra de la gare Cornavin jusqu'à la place des Nations, en passant par la rue de Lausanne et l'avenue de France. Tout d'abord, cette ligne permettra de mieux desservir les quartiers fortement densifiés qui se trouvent de part et d'autre de la rue de Lausanne et, en particulier, le quartier de Sécheron. C'est également la volonté de desservir la place des Nations sur laquelle nous travaillons déjà – j'espère que, ce soir, nous aurons le temps d'aborder le crédit d'études, suite au rapport de la commission de l'aménagement qui va justement dans le sens d'un réaménagement de la place des Nations, qui représente le cœur des organisations internationales. Il est donc important d'arriver enfin à desservir cet endroit de manière beaucoup plus efficace. Par ailleurs, comme vous le savez, en haut de l'avenue de France, sur la droite, en dessous du chemin Rigot, devrait être édifié un parking d'échange d'environ 800 places, en plus du parking de 400 places que l'Etat a voté pour l'OMC (Organisation mondiale du commerce). Il sera donc nécessaire d'avoir cette ligne de tramway à cet emplacement. Enfin, comme le souhaite de plus en plus de personnes, celle-ci aura un intérêt pour l'installation future d'une gare RER, précisément à la hauteur du chemin Rigot.

L'extension de la ligne du tram 13 s'intègre parfaitement dans l'aménagement qui est prévu pour l'ensemble de ce périmètre. C'est pourquoi il est nécessaire que vous puissiez examiner en commission l'ensemble de ce projet, lequel comprend trois volets. Le premier volet vise à modifier nos collecteurs, puisque

des réseaux séparatifs devront être installés et, vous l'avez vu, c'est un crédit de 10 millions qui vous est demandé pour cette intervention spécifique qui devrait être faite de toute façon, indépendamment de l'installation de cette voie de tram. Pour cette dernière, le crédit est de 25 millions. Je parle, bien évidemment, de la charge qui incombe à la Ville de Genève, car, en matière de réseau des Transports publics genevois, l'ensemble du coût se répartit, grosso modo, à raison de deux tiers pour le Canton et d'un tiers pour la Ville de Genève. Les éléments qui figurent dans cette proposition de crédit et les montants qui vous sont demandés ce soir correspondent donc à ce tiers, qui représente la participation de la Ville de Genève.

Mesdames et Messieurs, je vous demande d'envoyer ce projet à la commission des travaux, devant laquelle nous répondrons à toutes vos questions d'ordre technique et de manière plus générale.

(La présidence est momentanément assurée par M. Bernard Paillard, vice-président.)

Préconsultation

M. Alain Fischer (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au vu de certaines coupes qui sont apparues à propos de cette proposition, je remarque quand même quelque chose de bizarre. Des trottoirs de 4 mètres de large à la rue de Lausanne me paraissent en effet un peu grands, sachant qu'une voie d'autoroute fait elle-même 4 mètres! De ce fait, je pense que des travaux de trottoirs de plus de 4 mètres seront assez longs.

Le groupe radical ne s'opposera pas à la proposition et il en demandera le renvoi à la commission des travaux; par contre, il souhaiterait d'autres variantes concernant le tracé de la rue de Lausanne.

M. François Sottas (AdG/TP). Il est vrai qu'on peut dire un «ouf», ou un «demi-ouf» en voyant le projet avancer, Monsieur le conseiller administratif, mais je vous rappelle qu'en son temps il avait quand même été décidé de mener de concert l'extension de la ligne du tram 13 sur la rue de Lausanne et sur la rue des Acacias, où cela devient assez urgent, vu qu'on vient de finir un parking d'échange au niveau du carrefour de l'Etoile, près de la Praille. Celui-ci va être insuffisamment desservi par les TPG, vu qu'on n'aura pas une capacité suffisante de véhicules. Je vous rappelle que, dans un tram, il y a une «contenance» – excu- sez-moi de parler ainsi des clients – de deux bus et demi.

C'est donc un problème de voir qu'on prend déjà énormément de retard pour le démarrage de ces chantiers, vu que normalement on était pour un horizon 2002. Est-ce qu'on arrivera à cet horizon 2002 rien que pour la rue de Lausanne et la place des Nations? Ce sont des questions que l'on peut se poser aujourd'hui.

On peut également se demander si ce projet, qui vient de l'Etat, puisque la Ville ne s'occupe que de l'aménagement des arrêts et en profite pour faire les collecteurs, etc., est le bon projet. Est-ce que le tram doit être utilisé comme un bouchon pour empêcher la pénétration des véhicules privés dans la ville? C'est une question que l'on peut se poser. Le Touring Club Suisse (TCS) se l'est posée. Le but du TCS est-il de plomber le projet? Je n'en suis pas sûr, car il s'agit quand même de se demander si l'on ne devrait pas faire passer le tram sur un site complètement propre et peut-être réduire la largeur des trottoirs, qui est effectivement excessive, pour obtenir quand même une circulation à deux voies, une dans chaque sens. Il faudrait également réviser le projet. Ce n'est pas de notre compétence, mais nous pourrions interpeller l'Etat dans ce sens.

Nous acceptons cependant le renvoi de la proposition N° 51 en commission, afin que l'on puisse étudier le projet plus à fond.

M. Roberto Broggin (Ve). Les Verts se félicitent de voir enfin arriver une proposition concrète concernant l'extension du réseau de tramways dans notre ville. Nous en déplorons le retard, mais nous espérons qu'il n'y aura pas trop de «recourite» concernant ce projet, même si on nous en annonce déjà. Nous nous félicitons donc de cette proposition qui permettra de relier la Genève internationale à la Genève économique des Rues-Basses et à la Genève des citoyens, bien entendu.

Le tram correspond aux attentes de l'Agenda 21 et aux propos qui avaient été tenus à Rio en 1992 et nous pourrions montrer ainsi à une Genève internationale que la Ville de Genève a dans ses priorités et ses préoccupations un changement des transports polluants et individuels vers des transports collectifs et non polluants. Cela nous permettra d'appliquer les normes OPAir et les normes OPBruit et d'arriver à faire respecter les degrés de sensibilité au bruit que ce Conseil a votés dans un préavis sous la proposition N° 435, selon l'étude qui est menée par l'Etat, sur ces degrés de sensibilité que nous devons respecter, conformément aux normes fixées par la Confédération. Cela permettra également de satisfaire les habitants des Pâquis qui réclament depuis des années que l'on mette leur quartier en zone 30 km/h. C'était le projet «Tout doux les Pâquis». La réalisation de ce tram permettra peut-être à ce quartier, qui est saturé par l'automobile, de respirer un peu mieux.

Pour ces raisons, je vous encourage à renvoyer la proposition N° 51 à la commission des travaux où l'on pourra étudier les problèmes techniques. Nous aurons une vision claire de ce que l'on nous propose.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Le Parti du travail est satisfait de voir arriver cette proposition et votera bien sûr son renvoi à la commission des travaux.

Nous sommes également satisfaits qu'il soit prévu, dans cette demande de crédit, la construction du réseau collectif en système séparatif et que l'Etat accorde à ce projet une participation de 10%. Toutefois, j'aimerais quand même savoir où l'on en est en ce qui concerne ce réseau séparatif. Vous pourriez peut-être nous répondre en commission. Il semble que la Ville de Genève ait un certain retard par rapport à certaines communes, même suburbaines.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'intervention de mon collègue François Sottas, qui est un professionnel des transports publics et notamment des trams, nous a apporté des arguments intéressants.

Il faut se rappeler le démantèlement total du réseau des transports publics sur rail, dans les années 50, lorsque Genève possédait l'un des réseaux ferroviaires les plus importants de Suisse – même plus important que Zurich. Certains contacts avec les Transports publics zurichois ont révélé que Genève avait été un peu manipulée dans cette affaire. En effet, il y a cinq ans, lorsque la commission des transports du Grand Conseil a été invitée à Zurich pour l'inauguration de deux nouvelles lignes de tram, j'ai eu la chance de rencontrer le directeur général des Transports publics zurichois. Je peux vous dire que l'esprit qui régnait là-bas était surprenant. Au cours du déjeuner, ce directeur m'affirmait que les Transports publics zurichois avaient une chance énorme de ne pas avoir la direction générale du Touring Club Suisse à Zurich. Ils étaient ainsi tranquilles et leur réseau ne risquait pas d'être démonté. C'est alors que je me suis dit que Genève était l'enfant gâté de la République et Canton de Genève avec cela!

Pourquoi la présente proposition a-t-elle eu autant de retard? C'est parce que le Touring Club Suisse a fait recours contre certains arrêts qui se trouvent à la rue de Lausanne. Personne n'en parle, parce que les trois quarts des membres de ce Conseil ont la carte du Touring dans leur poche! C'est délicat de parler de ce sujet. On ne peut pas être opposé au Touring Club Suisse et avoir besoin de celui-ci pour un dépannage!

Ce qui est regrettable, c'est que notre vénérable Grand Conseil est un peu fuitif. Dans ses projets de loi, il a lié la route des Acacias, où passera le tram qui se

rendra au Grand-Lancy, avec la rue de Lausanne. On va ainsi se retrouver avec deux projets parallèles qui vont être réalisés presque en même temps. Je peux vous dire qu'au niveau des entreprises, de la circulation et de l'organisation cela ne va pas être de la rigolade! Il aurait été préférable – et plusieurs députés m'en ont parlé – d'avoir deux projets de loi. Si le Grand Conseil s'était organisé différemment, maintenant, le réseau des Acacias serait peut-être terminé, car cela fait plus d'une année que les lignes doivent être posées sur la route des Acacias, et personne n'en a parlé. Mais dans les projets venait se greffer la rue de Lausanne, et c'est pour cela, Mesdames et Messieurs, que vous êtes maintenant tributaires de cette étude. J'aimerais bien que M. le conseiller administratif Christian Ferrazino, qui est au Grand Conseil et qui a vécu cette affaire, nous apporte des éléments. Si vous avez un peu de retard à la commission des travaux, ne soyez pas traumatisés! Vous n'êtes pas responsables!

Il serait intéressant que la commission des travaux réponde à certaines questions dans son rapport, à savoir: pourquoi est-on seulement maintenant à bout touchant? Pourquoi, depuis plus d'une année, le chantier de la route des Acacias est-il stoppé à cause du projet de la rue de Lausanne, alors que les travaux avaient été commandés aux entreprises? Moi, je ne comprends pas que les conseillers d'Etat lient ces deux projets alors qu'ils concernent deux directions totalement opposées.

Mesdames et Messieurs, nous devons renvoyer cette proposition à la commission des travaux et j'espère que nos collègues, en auditionnant, réussiront à nous apporter des réponses. Je pense que M. Moutinot, conseiller d'Etat, devra collaborer avec M. Ferrazino pour la réalisation de ce projet. Moi, je vote le renvoi, mais je peux vous dire qu'il y aura des surprises au niveau des auditions.

(La présidence est reprise par M^{me} Alice Ecuivillon, présidente.)

M. Guy Savary (DC). Si je m'exprime en mon nom personnel et que je vous dis: un joli tram et de beaux arbres à la rue de Lausanne, quoi de mieux? vous ne serez peut-être pas surpris. Ces quelques paroles résument d'ailleurs la position de notre groupe. Nous sommes favorables au renvoi de cette proposition à la commission des travaux.

Pour ceux qui auraient des préoccupations au niveau de la circulation automobile et de la mixité entre le tram et l'automobile, le PDC sera attentif à résoudre cela au mieux, pour que les automobilistes aient aussi leur part. Notamment, nous veillerons au grain quant à l'apport qu'amènera le parking d'échange.

M. Mark Muller (L). Notre groupe a longuement hésité sur la position à prendre sur cette proposition, car, sur le principe, nous ne sommes pas opposés au développement du réseau des trams, en particulier en direction de la place des Nations et de sa zone internationale qui nous tient à cœur. Mais l'esprit dans lequel ce projet a été concocté nous a fait opter pour un refus d'entrée en matière, pour les raisons que je vais vous présenter.

L'élément le plus gênant dans cette proposition, outre l'extrême largeur des trottoirs prévus – élément que M. Fischer vient de rappeler – c'est le fait que, dans un sens, le tram circulera en site propre, et pas dans n'importe quel sens, puisque c'est dans le sens de la sortie de la ville, et que, par contre, dans le sens inverse, sens de la pénétrante en ville de Genève, le tram ne circulera pas en site propre mais bien sur la même voie que le trafic privé. Cela nous fait craindre le pire. Par ailleurs, dans les deux sens, c'est une voie unique qui sera désormais dévolue à la circulation privée, voie unique qui, d'ailleurs, comme je viens de le dire, sera à partager avec le tram dans le sens Lausanne-Genève.

Quelles sont les conséquences de cette situation? A notre sens, il en résultera une moins bonne fluidité du trafic, une augmentation des bouchons, une moins bonne accessibilité au centre-ville, tous éléments qui, vous le savez, retiennent régulièrement notre attention.

Lorsque l'on se pose la question de savoir pourquoi le tram va circuler en site propre dans un sens, alors qu'il circulera sur la même voie que la circulation privée dans l'autre, on se demande également pourquoi on a choisi le sens Lausanne-Genève pour mêler la circulation privée au tram. (*Brouhaha et protestations.*) Vous vous exprimerez en commission, Mesdames et Messieurs. Nous vous écouterons avec intérêt. Nous craignons que, à bref délai, la rue de Lausanne se retrouve être une rue à sens unique, uniquement praticable pour sortir de la ville de Genève, éventualité que nous refusons d'emblée.

Notre autre sujet de préoccupation, c'est l'aménagement de la place Cornavin. Cela ne figure pas dans la proposition qui nous est soumise, mais vous savez que la place Cornavin verra également son accessibilité et les voies de circulation du trafic privé sensiblement réduites.

J'ai entendu tout à l'heure quelques-uns des préopinants souhaiter que les choses aillent vite, souhaiter que l'on puisse réaliser rapidement ce projet, souhaiter que le syndrome de la «recourite» ne se manifeste pas. Mesdames et Messieurs, si vous persistez dans la voie de ce projet, tel qu'il nous est proposé aujourd'hui, je crains que vous ne soyez déçus, puisque le TCS, vous le savez, a recouru devant les autorités fédérales compétentes contre ce projet et qu'il a bien l'intention d'aller au bout de la procédure. Par ailleurs, des menaces de référendum ont été proférées et émanent de plusieurs milieux, tous éléments, vous en conviendrez, qui ne vont pas dans le sens d'une célérité de la procédure.

La présidente. J'aimerais rappeler aux orateurs que nous sommes en procédure de préconsultation et pas en débat de commission. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*) Madame Vanek.

M^{me} Marie Vanek (AdG/SI). Merci, Madame la présidente. Vous m'avez quelque peu coupé l'herbe sous les pieds!

Pour nous, Alliance de gauche, nous pensons que nous devons renvoyer cette proposition à la commission des travaux. Je voulais passer l'information suivante aux conseillères et aux conseillers municipaux de cette enceinte. Quand nous recevons une proposition, j'aimerais bien que nous ne fassions pas le débat de la commission dans cette enceinte, car nous nous retrouvons dans trois situations: travaux des comptes de la commission quand la proposition nous revient, travaux lors de la commission et, quand le rapport revient, nous recommençons. J'aimerais bien que nous avançons, parce que nous n'avons plus que 89 points à traiter! Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. Roger Deneys (S). Les socialistes sont bien entendu pour le renvoi de cette proposition à la commission des travaux. Comme il s'agit de l'entrée en matière, je ne vais pas ajouter grand-chose, si ce n'est qu'on a une preuve supplémentaire de la tendance à la «recourite» des «neinsager» habituels, les libéraux, les milieux automobiles, le TCS, financé par le lobby de l'automobile qui – on le voit bien – s'oppose aux projets visant à favoriser la qualité de vie des habitants en ville.

M. François Henry (L). Effectivement, on peut se poser la question de l'opportunité de l'extension de la ligne du tram 13 en direction de la place des Nations, mais cela ne sera pas mon propos.

Ce qui m'émeut particulièrement dans cette proposition, c'est la page 25 qui a trait à la coupe type de la rue de Lausanne. En effet, comme mes collègues Mark Muller et Alain Fischer l'ont fait observer avant moi, on se rend compte que les voitures qui entreront à Genève, en direction de Cornavin, rouleront derrière le tram (*brouhaha*), seront donc obligées de suivre le rythme du tram, c'est-à-dire de s'arrêter chaque fois que le tram s'arrête, ce qui va créer d'immenses bouchons. (*Brouhaha.*)

La présidente. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Il reste encore 89 points! M^{me} Vanek l'a rappelé.

M. François Henry. Ces bouchons commenceront, à mon avis, dès la sortie de l'autoroute. Est-ce cela que vous voulez? De gros bouchons polluants qui commencent à Chambésy? Je vous laisse juge, mais je ne crois pas que ce soit une très bonne solution. (*Protestations.*) Le but de M. Ferrazino et de ses camarades est de faire de Genève une ville quasi impossible à traverser pour les voitures.

Soyons clairs. En ce qui nous concerne, nous, groupe libéral, nous émettons d'énormes réserves concernant cette proposition et nous userons de tous les moyens à notre disposition pour la combattre.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je vais être très bref. Je doute que mon intervention fasse sauter quelques bouchons intellectuels. J'espère que la commission des travaux aura plus de chance et, en tout cas, beaucoup plus de temps à sa disposition que moi, qui n'ai qu'une brève intervention à faire ce soir. Je propose donc que les discussions soient menées à l'intérieur de la commission des travaux.

J'interviendrai simplement dans le cadre de ce Conseil pour demander que la qualité de vie dans le quartier des Pâquis, dans lequel j'habite, soit nettement améliorée et dans les meilleurs délais.

M. Mark Muller (L). Je voudrais simplement répondre à ceux qui s'étonnent qu'on fasse le débat de commission en séance plénière, ce qui ne permet pas à l'ordre du jour d'être traité.

Je fournirai deux éléments à ce sujet. Tout d'abord, il a été relevé récemment que le Grand Conseil avait des souffleuses de feuilles; eh bien, nous ne sommes pas plus mal lotis, puisque nous avons des nichoirs pour les oiseaux cavernicoles et un projet intéressant de pose d'un miroir à la rue du Grand-Pré. Mesdames et Messieurs, si vous voulez qu'on traite des choses sérieuses, faites des propositions sérieuses!

Deuxièmement, Madame Spielmann – vous lui transmettez, je vous prie, Madame la présidente – si vous souhaitez que nous avancions, vous demanderez à votre conseiller administratif Christian Ferrazino d'éviter d'utiliser le droit d'initiative de la commune en matière d'aménagement du territoire. En effet, la seule conséquence de l'exercice de ce droit, c'est de faire en sorte que nous ne traitions pas deux fois du même objet, en préconsultation et lorsque le rapport nous est présenté, mais quatre fois. Je vous remercie.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à la majorité (opposition d'une majorité des libéraux et 2 abstentions libérales).

La présidente. Nous allons lier le point que nous venons de traiter avec le rapport PR-24 que nous allons examiner maintenant.

5. **Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 743 000 francs pour l'établissement du projet de réaménagement de la place des Nations, dont 105 000 francs pour l'étude de son infrastructure en sous-sol (PR-24 A)¹.**

Rapporteur: M. Jean-Marc Froidevaux.

La commission de l'aménagement et de l'environnement a examiné cette proposition dans le cadre de ses séances des 23 novembre et 14 décembre 1999 sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séance ont été prises de manière très diligente par M^{me} Yvette Clivaz-Beetschen que le rapporteur remercie vivement.

Rappel de la proposition

a) La définition de la place des Nations

En préambule, le Conseil administratif tient à rappeler les enjeux que représente l'aménagement de cette place après le rejet, le 7 juin 1998, par les citoyens de Genève, du plan localisé de quartier qui définissait l'urbanisation et l'aménagement de la place.

«La place des Nations est une partie du domaine public de la Ville de Genève et il appartient à cette dernière d'assumer ses engagements quant à sa revalorisation tout en conservant sa vocation d'accueillir largement les manifestations qui s'y déroulent habituellement.» Le Conseil administratif ne manque pas de préciser sa pensée: «La place des Nations représente un lieu majeur de la Ville de Genève. Depuis qu'elle accueille des manifestations culturelles ou sociales, pacifistes, celle-ci a acquis une valeur symbolique dans le monde entier.» Sur ce point, il conclut: «Aujourd'hui, les Nations Unies reconnaissent cette haute valeur symbolique.»

¹ Proposition, 1848.

b) *La concertation mise en place*

Le sort donné par les citoyens de Genève à la place des Nations le 7 juin 1998 a déterminé le magistrat en charge de l'aménagement de constituer un groupe de concertation Ville-Etat, dont la composition est la suivante: M. Laurent Moutinot, président, M. Christian Ferrazino, l'Office des Nations Unies (sic), l'OMPI, l'UIT, le BIT, la Société d'art public, l'Association des habitants de Prieuré-Sécheron, Action patrimoine vivant, le Groupement des habitants de Vermont, le Comité référendaire, la Fédération des associations de quartier et d'habitants, Coordination transports et environnement, le Groupement transports et économie, le WWF, Geneva Inter-Agency Tennis Association et le Tennis-Club international.

c) *Les objectifs de la proposition*

La proposition énumère trois objectifs que le rapporteur reproduit dans l'ordre de la proposition, sans connaître l'importance qu'accorde le Conseil administratif à chacun des objectifs:

- favoriser la tenue de manifestations politiques, sociales ou culturelles, pacifistes;
- l'intégrer, de même que les musées l'avoisinant, dans les futurs parcours pour les piétons;
- favoriser le ralliement des lignes de transports publics, notamment l'extension du tram.

d) *Description de l'étude demandée*

La demande de crédit (743 000 francs) porte sur le projet d'aménagement de la place. Il est inscrit au 18^e programme financier quadriennal (N° 101.83.01) et au 19^e programme d'investissements quadriennal. Les services d'eau, du gaz, de l'électricité, de télécommunication, etc., feront chacun l'objet de travaux d'entretien ou de rénovation. De même, il incombe à la Ville de Genève de mettre son réseau de collecteurs d'eau usée en conformité, suivant un régime séparatif. Ces travaux feront l'objet de subventions.

Audition du magistrat

Le magistrat présente sa proposition en compagnie de M. Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Il expose que le projet occupe l'espace public de la Ville de Genève, mais qu'il jouxte des terrains propriété de l'Organisation des Nations Unies et de l'Etat ainsi que de la Fondation

des immeubles pour les organisations internationales. La commune de Genève a choisi de reprendre l'initiative en matière d'aménagement à l'issue de la procédure référendaire et garde à l'esprit qu'il s'agit d'un territoire hors des zones à bâtir avec un paysage arboré hérité des siècles antérieurs.

La proposition a fait l'objet d'une triple évaluation, l'une par l'Office des transports et de la circulation, qui entend adapter l'organisation de la place aux nouveaux enjeux en matière de transport; une autre par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, qui entend tirer parti de cette place au lendemain de la votation référendaire, et encore par la Ville de Genève, qui souhaite une mise en valeur de son domaine public. Cette triple évaluation a déterminé la création d'une structure de travail commune entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat, associant, outre leurs services, diverses organisations et associations.

L'idée qui sous-tend le projet est de créer un plateau, un espace avec la place elle-même qui pourrait trouver une extension sur le parc au-dessus du garage des Nations et vers le parvis devant l'Organisation des Nations Unies, qui pourrait être ouvert aux piétons ou permettre seulement un dégagement visuel.

La place conserverait sa qualité de carrefour.

La campagne Rigot s'ouvrirait davantage au public.

Quant à la circulation, le réseau de connexion qui se fait actuellement par l'avenue de la Paix et l'avenue Guiseppe-Motta serait maintenu par rapport à la charge actuelle par ces deux avenues, mais pourrait être partiellement reporté sur l'avenue Rigot et l'avenue Apia.

Le rebroussement du tram doit être intégré à cette place en tenant compte des contraintes du trafic et de la végétation existante.

En l'état, il ne s'agit ici encore que du cahier des charges, les hypothèses devant être testées jusqu'à l'élaboration d'un projet, objet de la demande de crédit.

A la suite de l'audition du magistrat, il apparaît que les études actuelles laissent aux mandataires réalisateurs du projet une certaine latitude pour interpréter le cahier des charges. Ces questions encore ouvertes concernent en particulier la liaison avec le détournement du Grand-Saconnex, le redimensionnement du périmètre de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, l'emplacement définitif de la boucle de rebroussement du tram.

L'objet du cahier des charges est d'intégrer l'ensemble des contraintes, notamment de trafic et de protection de l'arborisation existante, tout en créant un élément central le plus vaste possible, sans bâtiment

Le crédit d'étude doit permettre de dégager une image nouvelle de cette place.

Audition de M. Pierre Gilliot, directeur de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)

M. Gilliot est venu en commission affirmer clairement que les internationaux attendent avec une certaine impatience que la place soit réaménagée. Actuellement, cette place, à leurs yeux, donne plus l'impression d'être une jachère que d'être une place. Il est certain que les problèmes de circulation et de manifestations devront être particulièrement bien étudiés, mais le besoin de repenser cette place est fort et l'attente est grande.

Il existerait un consensus pour dire que la place des Nations doit rester une place symbolique sur laquelle l'on doit s'exprimer et montrer que l'on est présent. L'un des soucis de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'Union internationale des télécommunications serait de pouvoir intégrer la campagne Rigot et d'en faire un ensemble.

Pour la FIPOI, cette place doit devenir un espace animé. M. Gilliot indique en outre que les internationaux ont pris acte du désir de la population de bannir toute construction et qu'ils ne s'en sont pas offusqués. Par contre, leur souci est de savoir, par exemple, où va se construire la Maison de la Paix.

Discussion

Aucun groupe n'est opposé à la demande de crédit. Ils observent que la concertation mise en place paraît en l'état dégager un accord sur les idées fortes du projet, soit la réalisation d'un «plateau» donnant à la place une signification que personne auprès des organisations internationales ne paraît vouloir contester.

De son côté, le groupe radical observe le lien avec la PR-20 relative à l'aménagement de la campagne Rigot et le problème de l'emplacement de la boucle de rebroussement du tram. Il observe que les emplacements privilégiés aujourd'hui ne sont guère compatibles avec l'objectif de permettre la tenue de rassemblements sur la place des Nations et que, en fin de compte, ce seront les TPG qui auront le plus d'éventuelles perturbations à subir.

Un commissaire s'étonne que la proposition, qui n'est encore qu'un avant-projet, prévoit déjà, à l'alinéa 4 de l'arrêté, que le Conseil administratif est autorisé à inscrire ou radier toutes servitudes, ce qui constitue à ses yeux un blanc-seing dont il ne voit pas l'utilité.

Après que chacun se soit exprimé, la demande de crédit est approuvée à l'unanimité des membres de la commission.

La commission de l'aménagement et de l'environnement vous recommande en conséquence d'adopter le projet d'arrêté. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté accepté sans modification hormis la correction de la numérotation des articles.*)

M. Jean-Marc Froidevaux, rapporteur (L). Je prends la parole pour vous recommander vivement d'accepter cette proposition, qui n'a pas fait l'objet d'un débat particulièrement vif au sein de la commission.

L'objet qui est en cause est une proposition raisonnablement courageuse, rappelant des aménagements qui n'ont pas fait l'unanimité par le passé, par Genève en particulier. Il s'agit d'une organisation de la place des Nations, qui tient compte de ce que l'on peut qualifier aujourd'hui de son acquis historique, à savoir la vocation du lieu en tant que lieu de rencontres et de manifestations pacifiques, le tout sur un espace qui est dégagé, autant que possible, de tout élément de référence, à l'image de ce qui avait été envisagé en son temps sur la place de Neuve, et qui s'inspire largement des principes de la fameuse place Bellecour, à Lyon.

Cela dit, on n'en est pas encore tout à fait là; on en est encore à des projets de crédits d'études, qui sont organisés en concertation avec l'Etat et qui font l'objet d'une appréciation globale positive de la part des organisations internationales.

Après tous ces compliments sur ce projet, je ferai une petite remarque réservée. Lors d'une de nos dernières séances, nous avons eu un long débat sur les PFQ (plans financiers quadriennaux) et nous nous étions préoccupés du 18^e PFQ, puisque nous avons passé du 17^e au 19^e. Le présent rapport, quant à lui, nous indique, à la page 2, que le crédit figurait au 18^e PFQ, ce qui, évidemment, est un scoop, puisque, maintenant, nous savons quand même que le 18^e PFQ existait bel et bien. Pour être tout à fait puristes, vous observerez que la ligne concernant ce crédit, dans le 17^e PFQ comme dans le 19^e PFQ, est loin de correspondre au montant de 743 000 francs qui nous est proposé aujourd'hui. Ce n'est toutefois pas là un motif pour déposer un amendement.

Premier débat

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien approuve cette proposition de crédit, tout en relevant que 740 000 francs pour étudier un réaménagement, dont on sait qu'il se dégage un consensus pour que cette place reste libre pour des manifestations et autres démonstrations populaires, c'est tout de même un peu cher. Nous attendons donc que les études soient menées d'une façon extrêmement brillantes.

En deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 743 000 francs pour l'établissement du projet de réaménagement de la place des Nations, dont 105 000 francs pour l'étude de son infrastructure en sous-sol.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 743 000 francs

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 5 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

- 6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 433 800 francs destiné à l'éclairage public du chemin d'accès et des aires de stationnement du centre sportif de Vessy, route de Vessy 31, dont 40 300 francs pour la mise en place de tubes pour les liaisons des systèmes d'information de la Ville de Genève (PR-53).**

Préambule

Vu l'extension des horaires accordés aux activités sportives se déroulant dans les installations de Vessy, il s'agit d'équiper le cheminement piétonnier et cyclable, ainsi que les aires de stationnement, d'un éclairage public afin d'assurer la sécurité des usagers.

La route de Vessy est une route cantonale. Elle n'est pas équipée d'un éclairage public, vu sa situation.

Exposé des motifs

La réalisation des nouveaux terrains de football et leur éclairage permettent une utilisation prolongée dans la soirée. Nombre de matchs et d'entraînements se terminent tardivement, obligeant les participants, le public et les clients du restaurant à quitter le centre sportif dans l'obscurité. En effet, quelques minutes après la fin des matchs et du temps attribué aux entraînements, les mâts d'éclairage des terrains sont éteints pour éviter que des joueurs continuent d'utiliser ces surfaces.

Actuellement, l'éclairage public des routes s'interrompt au pont de Vessy, lui-même limite communale. Au-delà, la route de Vessy fait partie des routes cantonales, au sein de la commune de Veyrier. Son équipement dépend de l'Etat de Genève. La Division de l'aménagement et des constructions de la Ville de Genève a demandé au Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement, Division du génie civil, par son courrier du 12 novembre 1999, si l'Etat de Genève envisageait d'équiper la route de Vessy d'un éclairage public. Le département a répondu en date du 1^{er} décembre 1999 qu'il n'avait, à ce jour, pas de projet visant à l'installation d'un éclairage public sur cette route. Sa politique en la matière est de ne pas équiper systématiquement d'un éclairage le réseau routier cantonal en dehors des localités et de certains points névralgiques.

L'éclairage public du cheminement piétonnier et cyclable est toutefois nécessaire pour permettre aux usagers de rejoindre la ville de Genève en toute sécurité. Les utilisateurs des aires de stationnement bénéficieront du même confort.

Description de l'ouvrage

L'équipement d'éclairage public du cheminement piétonnier et cyclable proposé comporte 18 candélabres répartis suivant une équidistance moyenne d'environ 35 m. L'aire de stationnement en reçoit 12.

Ceux-ci sont un modèle BEGA 9898, soit un candélabre constitué d'une lampe de 100 watts sur un mât de 3,50 m, utilisé dans toutes les liaisons piétonnes de la ville de Genève.

La réalisation d'un réseau souterrain d'environ 900 m pour l'alimentation électrique et de deux armoires de télécommande, ainsi que le raccordement au réseau basse tension des Services industriels de Genève sont nécessaires.

La Direction des systèmes d'information de la Ville de Genève a saisi l'opportunité de poser en parallèle un tube pour ses besoins futurs de liaisons de télécommunication entre le centre sportif du Bout-du-Monde et celui de Vessy, dans le cadre du réseau d'ensemble de la Ville de Genève. Les travaux communs permettront une économie.

L'horaire d'éclairage suit l'horaire des illuminations, soit l'allumage dès la tombée du jour à minuit.

Choix écologiques

Les luminaires sont équipés de lampes à vapeur de sodium de 110 W, qui ont un rendement de 72 lumens par watt. Ces lampes ont la particularité d'être les moins nuisibles pour la faune.

Afin de réduire l'impact et la consommation, le régime de fonctionnement est limité à celui des illuminations, l'éclairage public restant ainsi éteint au long de la nuit, une fois les installations sportives fermées.

Estimation du coût

CFC	Fr.	Fr.
44 Installations	121 100	
45 Conduites industrielles		
– Eclairage public	218 200	
– Direction des systèmes d'information	40 300	
Total HT	379 600	
TVA 7,5%	28 470	
Total TTC	408 070	
Sous-total I arrondi à:		408 000

55 Prestations du maître de l'ouvrage. Honoraires de promotion aménagement urbain (5% du sous-total I)	<u>20 400</u>
Sous-total II	428 400
54 Intérêts intercalaires sur le crédit de construction	
$\frac{428\ 400}{2} \times \frac{6\ \text{mois}}{12\ \text{mois}} \times 5\%$	5 355
Sous-total III	<u>433 755</u>
Arrondi à	<u>433 800</u>

Les prix indiqués sont ceux du mois d'octobre 1999 et ne comprennent aucune variation.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 2 mois après le vote du Conseil municipal et dureront 6 mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est juillet 2001.

Régime foncier

Le cheminement piétonnier et cyclable ainsi que les aires de stationnement se situent sur la parcelle 4603, domaine privé, Ville de Genève.

Programme financier quadriennal

Cet objet est prévu sous le N° 101.31 «Vessy, route, La Grande-Fin: Réalisation d'un éclairage public» du 19^e Programme financier quadriennal.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Pour le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, les frais de fonctionnement supplémentaires s'élèveront annuellement à 1000 francs d'entretien et 1000 francs de consommation. Ceux-ci seront assurés dans le cadre du budget ordinaire.

Charge financière annuelle sur 433 300 francs comprenant les intérêts au taux de 5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités	<u>56 115</u>
Soit au total:	58 115

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Le service bénéficiaire est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif d'un crédit de 433 800 francs destiné à l'éclairage public du chemin d'accès et des aires de stationnement du centre sportif de Vessy, route de Vessy 31, dont 40 300 francs pour la mise en place de tubes pour les liaisons des systèmes d'information de la Ville de Genève

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 433 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2001 à 2010.

Annexe: plan d'implantation.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Deux mots pour vous présenter cette proposition de crédit N° 53. Mesdames et Messieurs, vous avez compris qu'il s'agissait d'un crédit pour installer un éclairage public du chemin d'accès et des aires de stationnement du centre sportif de Vessy. En effet, depuis le pont de Vessy jusqu'au centre sportif, en soirée, c'est la nuit la plus totale, puisqu'il n'y a aucun éclairage.

La route de Vessy étant une route cantonale, j'ai interpellé le Canton pour savoir s'il avait des projets en la matière, mais il m'a été répondu que non seulement il n'y avait pas de projet dans l'immédiat mais pas non plus de volonté – ou alors je ne l'ai pas vraiment sentie – de procéder à des installations de ce type.

Puisque les utilisateurs du centre sportif sont soit obligés d'emprunter ce cheminement piétonnier et cyclable, soit d'utiliser les aires de stationnement pour accéder au centre-ville, il nous est paru nécessaire – suite à de nombreuses demandes d'utilisateurs, d'ailleurs – de vous proposer ce crédit non seulement pour assurer la sécurité des usagers, mais également pour procurer une certaine commodité dans les déplacements. Voilà le sens de cette proposition.

Je crois qu'elle pourrait être envoyée en commission afin que soient traitées, cette fois-ci, toutes les questions techniques, plutôt que de le faire en séance plénière.

Préconsultation

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Je serai bref, Madame la présidente. Les Verts ne veulent pas faire de polémique, mais c'est quand même avec difficulté qu'ils entreront en matière sur cet objet.

Il est question, dans la proposition N° 53, d'installer 18 candélabres sur le cheminement piétonnier et cyclable et 12 dans l'aire de stationnement du centre sportif de Vessy. Cela fait 30 candélabres. Par rapport au souci actuel d'économie d'énergie, nous nous demandons si c'est vraiment une priorité d'augmenter à ce point l'éclairage à cet endroit.

Par ailleurs, M. Ferrazino nous dit que le Canton n'envisage pas pour l'instant d'installer un éclairage sur la route cantonale jouxtant le centre sportif. Cela est une piste importante à considérer et à approfondir lors des travaux en commission, car, en fin de compte, s'il y avait un éclairage cantonal sur une route cantonale de la commune de Veyrier, donc payé par le Canton et non pas par la Ville, la dépense proposée ce soir serait inutile.

Cependant, les Verts ne feront pas trop d'histoire à propos de ce projet, puisqu'il s'intègre au cheminement piétonnier et cyclable de Vessy. Nous renverrons donc cette proposition à la commission des travaux.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Deux mots pour répondre à M. Perler. Bien évidemment, vous savez que je suis, tout comme vous, acquis aux économies d'énergie, mais elles ne doivent pas avoir pour conséquence de nuire à la sécurité sur les chemins piétonniers.

Vous savez que je suis également acquis au développement des chemins piétonniers. D'une part, nous avons la création de nouveaux chemins piétonniers, qu'il va falloir évidemment éclairer, même s'il ne s'agit pas de fixer des candélabres tous les trois centimètres. Sur le croquis annexé à cette demande de crédit, vous pouvez voir l'installation que nous vous proposons pour la partie reliant le pont de Vessy au centre sportif afin d'assurer une sécurité minimale et une utilisation optimale de ces lieux.

D'autre part, il va falloir éclairer les cheminements existants, pour lesquels, il est vrai, d'autres communes, voire le Canton – s'agissant d'une route cantonale – auraient pu prendre le relais. Mais ce n'est pas parce que les autres ne font rien que nous devons attendre, sachant qu'ils ne vont rien faire dans un laps de temps raisonnable. Par conséquent, suite à de nombreuses demandes, vu que nous nous occupons du centre sportif de Vessy, nous devons également nous soucier de ceux qui y accèdent et de ceux qui retournent au centre-ville. Toutefois, nous pourrions réexaminer le nombre de candélabres à installer.

Toutefois, il est vrai qu'il ne faut pas opposer la volonté commune que nous avons – vous et le Conseil administratif – de réaliser des économies d'énergie avec la nécessité d'éclairer les chemins piétonniers et les pistes cyclables.

M. Georges Queloz (L). Le groupe libéral accepte de renvoyer cette proposition à la commission des travaux essentiellement pour des raisons de sécurité, mais il sera très attentif à savoir qui devra payer quoi.

Je rappellerai que c'est la Ville qui a aménagé les terrains de Vessy pour toutes les activités qui s'y déroulent actuellement. Cela va d'ailleurs s'intensifier avec les échanges de terrains prévus pour la construction du stade de la Praille. Il y aura encore plus de jeunes et de juniors. Il est vrai qu'en été, jusqu'à des heures avancées, l'éclairage ne pose pas de problème, mais, dès l'automne, il est nécessaire. On ne peut pas risquer que des enfants soient victimes d'agressions dans des endroits de ce genre.

M. Jean-Charles Rielle (S). Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste, évidemment, demandera aussi le renvoi de cette proposition à la commission des travaux.

J'aimerais simplement rappeler à M. Ferrazino que, dans ma motion N° 119, le 14 novembre 1995, je demandais le prolongement de la ligne TPG jusqu'aux installations sportives de Vessy, pour éviter aux parents d'accompagner les jeunes en bus au Bout-du-Monde, reprendre le bus et revenir les rechercher. On pourrait relancer cette idée afin d'améliorer cet espace extrêmement prisé des Genevois. L'installation d'un éclairage irait naturellement dans ce sens-là.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à l'unanimité.

7. Proposition du Conseil administratif en vue de:

- l'ouverture d'un crédit de 1 530 000 francs destiné à l'acquisition en propriété par étage du sous-sol, du rez-de-chaussée et du premier étage de l'immeuble 11-17, rue des Savoises, sis sur la parcelle 2409, fe 18, section Plainpalais;
- l'octroi d'un droit de superficie à la Fondation pour l'expression associative s'exerçant sur le sous-sol, le rez-de-chaussée et le premier étage de l'immeuble 11-17, rue des Savoises;
- la cession à la Ville de Genève de la copropriété (sous-sol et rez-de-chaussée) de l'immeuble 9, rue des Savoises, sis sur la parcelle 300, fe 18, section Plainpalais, par la Fondation pour l'expression associative;
- l'octroi d'un droit de superficie à la Fondation pour l'expression associative s'exerçant sur le sous-sol et le rez-de-chaussée de l'immeuble 9, rue des Savoises (PR-55).

Grâce à l'acquisition par l'Etat des immeubles 8 et 8 bis, rue du Vieux-Billard, et grâce à l'achat du rez-de-chaussée et du sous-sol de l'immeuble 9, rue des Savoises, par la subvention de 1 200 000 francs accordée par la Ville de Genève selon le vote de votre Conseil du 2 décembre 1998, la Maison des associations est en train de devenir une réalité.

Les travaux de transformation et de rénovation ont permis de mettre des locaux fonctionnels et aménagés économiquement à la disposition d'associations sans but lucratif pour un loyer de 130 francs le mètre carré. La grande salle de conférence située au rez-de-chaussée entre les immeubles de la rue du Vieux-Billard et de la rue des Savoises est en voie de réalisation.

Pour parachever le tout, il convient que la Maison des associations puisse disposer de manière durable du rez-de-chaussée et du premier étage de l'immeuble qui est à vendre pour un montant de 3 500 000 francs. Une fondation de logements HBM est intéressée à acheter, pour le montant de 2 000 000 de francs, les trois étages supérieurs affectés à du logement et la Fondation pour l'expression associative, dont dépend la Maison des associations, sollicite la Ville de Genève pour l'acquisition du sous-sol, du rez-de-chaussée et du premier étage pour la somme de 1 500 000 francs.

Cette acquisition paraît souhaitable, dans la mesure où elle permettrait à la Maison des associations de disposer de la totalité des locaux qui était nécessaire à la mise sur pied d'un complexe de locaux cohérents sur le plan fonctionnel, selon le projet sur la base duquel les premières acquisitions immobilières ont été conclues, tout en permettant, par la même occasion, aux pouvoirs publics (Etat, Ville) de maîtriser le foncier affecté à cet effet. Cela moyennant une mise à disposition des locaux en droit de superficie à la Fondation de la Maison des associations pour une durée de 50 ans, selon les conditions appliquées par l'Etat, soit une rente de 2% l'an. Il faut relever que le premier étage de l'immeuble 11-17, rue des Savoises, a déjà été rénové aux frais de la fondation, actuellement locataire des locaux, et que les bureaux sont occupés par des associations. Des demandes de location sont en attente et permettraient d'assurer la location du rez-de-chaussée.

L'acquisition, par la Ville de Genève, des locaux en cause se ferait aux conditions suivantes:

- mise en propriété de la Ville de Genève du sous-sol et du rez-de-chaussée de l'immeuble 9, rue des Savoises, acquis grâce à son capital de dotation et constitution d'un droit de superficie au profit de la Fondation pour l'expression associative aux mêmes conditions que le droit de superficie qui serait accordé sur l'immeuble 11-17, rue des Savoises;
- attribution d'une subvention par l'Etat de Genève pour assurer le financement des travaux qui restent à réaliser dans l'ensemble des locaux de la Maison des associations, selon un descriptif approuvé par l'Etat et la Ville de Genève, pour que l'ensemble des locaux soit utilisable correctement;
- affectation des locaux acquis par la Ville de Genève à des locations destinées à des associations sans but lucratif;
- modification de la composition du conseil de la Fondation pour l'expression associative avec la présence de deux représentants de la Ville de Genève, deux représentants de l'Etat et trois représentants des utilisateurs.

De la sorte et grâce aux efforts conjoints de la Ville et de l'Etat, les objectifs poursuivis par la Maison des associations pourront être atteints.

Dès lors que la présente proposition s'inscrit dans le cadre d'un accord global, le Conseil administratif se réserve de retirer cette demande de crédit si la Fondation pour l'expression associative (FEA) ne donnait pas son accord avec l'ensemble des conditions posées et rappelées ci-dessus et/ou que le Grand Conseil devait ne pas voter la demande de crédit pour contribuer au solde des travaux de rénovation.

Référence au PFQ

Ce projet figure au 19^e programme d'investissements quadriennal sous le numéro 64.20.

Budget prévisionnel d'exploitation

Cette acquisition n'entraînera pas de charge d'exploitation supplémentaire. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 4,75%, elle se montera à 80 592,60 francs

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif, la Fondation pour l'expression associative et la CI Com SA en vue de:

- l'acquisition par la Ville de Genève de la copropriété portant sur le sous-sol, le rez-de-chaussée et le premier étage de l'immeuble 11-17, rue des Savoises, sis sur la parcelle N° 2409, feuille 18, section Plainpalais, pour le prix de 1 500 000 francs;
- l'octroi d'un droit de superficie s'exerçant sur le sous-sol, le rez-de-chaussée et le premier étage de l'immeuble 11-17, rue des Savoises, à la Fondation pour l'expression associative d'une durée de 50 ans;
- la cession par la Fondation pour l'expression associative du sous-sol et du rez-de-chaussée de l'immeuble 9, rue des Savoises, à la Ville de Genève;

- l’octroi d’un droit de superficie s’exerçant sur le sous-sol et le rez-de-chaussée de l’immeuble 9, rue des Savoises, à la Fondation pour l’expression associative d’une durée de 50 ans;
- vu le but poursuivi par cette opération, à savoir l’affection à des locations destinées à des associations sans but lucratif;
- sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Les susdits accords sont ratifiés et le Conseil administratif est autorisé à les convertir en actes authentiques.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 530 000 francs, comprenant les frais d’acte, les taxes et émoluments des notaires et géomètres en vue de l’acquisition et de la cession.

Art. 3. – La validité du présent arrêté est subordonnée:

- à l’accord devant être donné par la Fondation pour l’expression associative concernant l’ensemble des conditions qui lui ont été soumises et qui sont rappelées dans l’exposé des motifs, et
- au vote par le Grand Conseil du crédit pour contribuer au solde des travaux de rénovation.

Art. 4. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense indiquée à l’article 2 au moyen de rescriptions, d’avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 530 000 francs.

Art. 5. – La dépense prévue à l’article 2 sera portée à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

Art. 7. – L’opération ayant un caractère d’utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d’Etat l’exonération des droits d’enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'aimerais donner deux mots d'explication sur cette proposition. Dans l'exposé des motifs, nous rappelons que, grâce à l'acquisition par l'Etat des immeubles 8 et 8 bis, rue du Vieux-Billard, et à celui du rez-de-chaussée et du sous-sol de l'immeuble 9, rue des Savoises, par une subvention de 1 200 000 francs du Conseil municipal, en décembre 1998, la Maison des associations est en train de devenir une réalité, puisqu'elle développe ses activités dans les locaux que je viens de citer.

Pendant, les travaux de transformation, de rénovation, s'ils ont permis à la Maison des associations de pouvoir fonctionner, d'aménager ses locaux pour les associations, n'ont pas permis de répondre à l'ensemble des demandes, et elles sont nombreuses, de ces différentes associations. Il convient donc d'examiner comment on peut parachever l'ensemble de ce projet afin que la Maison des associations puisse disposer des locaux nécessaires pour assurer l'ensemble de ses activités.

Vous savez qu'il y a une possibilité pour cette Maison des associations d'acquérir l'immeuble qui se trouve au 11-17, rue des Savoises, sur la parcelle où elle occupe déjà un certain nombre de locaux. Elle avait d'ailleurs conclu une promesse de vente avec le propriétaire actuel, promesse de vente qui arrive à échéance le 31 mai 2000. Depuis quelque temps, la Maison des associations a contacté tant l'Etat que la Ville pour tenter de voir comment et dans quelles conditions une solution pourrait être trouvée pour parachever la réalisation de ce projet.

Les discussions ont été bon train entre M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat, différentes fondations de droit public – tout particulièrement une fondation HBM (habitations à bon marché), la Fondation Vernier-Aviation, et son président, M. Dominique Hauser – et mes services qui se sont préoccupés de trouver une solution qui soit en mesure de répondre aux besoins des associations, tout en permettant aux collectivités publiques de s'assurer que le financement proposé sera correctement utilisé – en tout cas, d'avoir les garanties minimales – et que le projet est viable. Je vous passe les détails, car cela n'a pas toujours été facile.

Maintenant, nous avons une proposition qui tient la route et qui se décompose de la manière suivante. La Ville de Genève, par le crédit de 1 530 000 francs qui vous est proposé ce soir, se porterait propriétaire du sous-sol, du rez-de-chaussée et du premier étage de l'immeuble 11-17, rue des Savoises, dont l'utilisation des locaux serait confiée à la Maison des associations, soit par un droit d'usage, soit par un droit de superficie. Dans cette proposition, nous vous proposons un droit de superficie, notre religion n'étant pas encore tout à fait élaborée. Nous voulons réfléchir aux avantages et aux inconvénients de

ces différentes formules. Pour les étages supérieurs, qui sont occupés par des logements, nous avons examiné la possibilité, avec M. Moutinot et la fondation HBM que je viens de citer pour que cette dernière se porte acquéreur de ces logements, ce qui a été convenu. M. Dominique Hauser, qui négocie ce dossier avec mon département et la Maison des associations, a réussi à obtenir lors d'une récente discussion avec les différents intéressés et le propriétaire actuel de reporter l'échéance de la promesse de vente, qui était fixée au 31 mai, au mois d'octobre prochain, sauf erreur. De cette façon, nous avons le temps d'examiner cette proposition et, avec l'aval de votre Conseil, de conclure cette transaction dès la rentrée. Je parle du Conseil municipal car, bien entendu, la fondation HBM, de son côté, a déjà établi son plan financier et obtenu l'accord du Conseil d'Etat pour un financement suffisant de cette opération. Elle pourra avancer plus rapidement que nous, puisqu'elle n'a pas besoin de passer devant le Grand Conseil; les délais sont donc quand même relativement plus courts en ce qui la concerne. Il vous est proposé ici un projet qui permettrait véritablement aux objectifs de la Maison des associations de pouvoir se réaliser dans les meilleures conditions possible.

Pour être complet, j'ajoute que le Grand Conseil sera saisi d'un projet, d'un crédit visant à assurer la couverture des travaux de rénovation, en complément de ceux qui sont assumés par la Maison des associations. D'après les devis que nous avons pu examiner, ces travaux de rénovation sont de l'ordre de plus de 4 millions de francs, dont la moitié, grosso modo, serait prise en charge par la Maison des associations, grâce à un financement qu'elle a obtenu auprès d'un établissement bancaire. L'autre moitié serait prise en charge par un crédit que le Grand Conseil serait amené à voter. Bien évidemment, les locaux qui font l'objet de cette proposition et qui deviendraient propriété de la Ville de Genève seraient rénovés par le biais du crédit que le Grand Conseil sera amené à voter.

Je crois vous avoir dit l'essentiel sur la présente proposition qu'il conviendrait alors d'examiner sans trop tarder à la commission qui en sera chargée, pour qu'elle puisse revenir rapidement en séance plénière avec un rapport, vu les brefs délais dont nous disposons et qui sont indépendants de notre volonté, mais qui nous sont imposés par le propriétaire, lequel souhaite vendre rapidement son immeuble.

Préconsultation

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement du PDC, de M. Pattaroni, qui demande l'ouverture d'un crédit de 3 500 000 francs destiné à l'acquisition de l'immeuble 11-17, rue des Savoises.

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 500 000 francs destiné à l'acquisition de l'immeuble 11-17, rue des Savoises.»

Monsieur Ferrazino, vous avez la parole.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Je dois dire que cet amendement n'est pas très raisonnable, Monsieur Pattaroni, pour deux raisons.

Je salue quand même le message qui est indirectement compris dans votre amendement, à savoir que la Ville fasse des efforts pour se porter acquéreur de biens immobiliers. Sur ce point de vue, je vous rejoins, Monsieur Pattaroni, car vous avez raison. Nous devons faire un effort beaucoup plus prononcé pour acquérir des biens immobiliers. Mais, alors, portons nos efforts sur des immeubles qui sont en mains de privés qui, eux, ne garantissent pas des loyers à caractère social, comme c'est le cas des loyers de la Ville de Genève, et ne venons pas nous mettre en concurrence avec des fondations HBM, qui sont bien connues pour pratiquer les loyers les plus bas du canton de Genève. Dans ce cas, je dois dire que je ne vous comprends pas. Non seulement il y a une fondation HBM qui est prête à acheter cet immeuble, à mettre sur le marché des loyers HBM, c'est-à-dire dans les meilleures conditions possible, mais, en plus, le président de cette fondation a négocié et obtenu lui-même le report du délai dont je parlais tout à l'heure pour nous permettre de réaliser cette opération. Et vous, vous venez maintenant leur ôter le pain de la bouche, en quelque sorte, en proposant de tout acheter! Franchement, je ne vois pas l'intérêt d'une telle opération.

Par contre, je retiendrai votre message et je me réserve de revenir devant le Conseil municipal avec d'autres propositions d'acquisition. Actuellement, vous savez que la possibilité de se porter acquéreur des immeubles occupés par l'Association Rhino est à l'examen dans mes services. Peut-être serait-il plus judicieux d'affecter une somme d'argent du montant que vous proposez pour essayer de régler des situations problématiques, difficiles, délicates comme celle de Rhino, plutôt que de vouloir acheter un immeuble qu'une fondation HBM est prête à acquérir. Je ne vois donc pas l'objectif recherché par cet amendement, Monsieur Pattaroni.

M. Sami Kanaan (S). J'aimerais saluer l'arrivée de cette proposition, dans la mesure où le groupe socialiste soutient le projet et la Maison des associations, et cela depuis le début.

C'est un projet qui a pour but de regrouper dans un même lieu toute une série d'organisations non gouvernementales et d'associations qui s'occupent, au sens large du terme, d'activités socio-économiques et socioculturelles, orientées surtout vers le développement durable et la solidarité internationale. L'effet de synergie est évidemment important du fait de les regrouper. Cela leur permet, par exemple, d'avoir des infrastructures communes et surtout, aussi, de collaborer, ce qui est souhaitable dans la mesure où nombre de ces organisations travaillent sur des sujets très proches, sinon identiques.

Je rappelle que la Ville a déjà fait un geste, puisqu'elle a acheté le 9, rue des Savoises, et donné l'immeuble à la Fondation pour l'expression associative. L'Etat avait fait le premier pas en achetant le 8 et 8 bis, rue du Vieux-Billard. Et là, en quelque sorte, on complète le projet avec le troisième élément qui est le 11-17, rue des Savoises.

L'opération se justifie entièrement, dans la mesure où le projet n'a de cohérence et de viabilité que s'il est complet. Ce qui est intéressant dans la proposition, c'est qu'elle est l'aboutissement d'un accord entre la Ville, l'Etat et la fondation HBM Vernier-Aviation. Cela correspond donc à notre souci d'avoir plus souvent des partages de tâches et de charges pour certains objets qui méritent un effort des collectivités publiques comme celui-là. Là, on peut dire que l'effort est bien partagé, puisque l'Etat fera un geste pour les travaux et que nous faisons un achat conjoint, en propriété par étage, en quelque sorte, avec deux propriétaires, la Ville et la Fondation Vernier-Aviation.

Nous soutenons donc l'entrée en matière de cette proposition. Je tiens à préciser que nous soutenons aussi l'idée que les collectivités publiques posent un certain nombre de conditions. On peut discuter le libellé exact, mais il est évident que, du moment que leur investissement sur cet objet est très important, celles-ci peuvent aussi demander des comptes clairs et une gestion aussi bonne que possible de ces investissements immobiliers et des travaux. Dans ce sens-là, nous saluons le courrier que la Maison des associations a envoyé à un certain nombre de chefs de groupe et au magistrat responsable, annonçant que le conseil de fondation de la Maison des associations a créé une délégation du conseil, où siègerait une majorité de représentants de la collectivité publique – donc la Ville et l'Etat – qui auraient quatre sièges ensemble sur sept et qui auraient un droit de décision ultime sur toutes les questions relatives aux investissements immobiliers, donc à l'achat qui se prépare, ainsi que sur toutes les questions liées aux travaux, au chantier, entre autres, donc sur tous les enjeux financiers majeurs de la maison, garantissant ainsi que les choses se passeront en bon ordre.

Pour terminer, par rapport à l'amendement du PDC, j'aimerais dire qu'*a priori* il suscite une certaine sympathie. On pourrait en effet penser qu'il y aurait une cohérence et une simplification de l'objet à acheter le tout au nom de la Ville,

y compris la partie logements; cela d'autant plus qu'il s'agit de logements à loyers relativement bas et offrant un rendement tout à fait intéressant – et nous avons une Gérance immobilière municipale qui pourrait s'en occuper. Cependant, il s'agit d'une somme très élevée – plus de deux fois la somme initialement proposée – et, comme l'a dit le magistrat, du moment que l'autre partie de l'immeuble irait en mains quasi publiques, à une fondation HBM qui offre les mêmes garanties de protection des loyers bas que la Ville, le partage des charges nous semble raisonnable. Cela entraîne d'autant plus notre adhésion que, selon les informations que nous avons, le propriétaire a accepté de prolonger sa promesse de vente à condition de recevoir un acompte, ce qui est raisonnable de son point de vue, et que la Ville, pour des raisons formelles de délai de traitement et de délai référendaire, ne serait pas en mesure de donner satisfaction au propriétaire aussi rapidement – d'ici mi-juin, je crois. Quant à la Fondation Vernier-Aviation, elle a apparemment – c'est sous réserve de confirmation – une flexibilité supérieure à ce niveau et pourrait donc, en quelque sorte, rassurer le propriétaire sur nos intentions.

Concernant le délai de traitement, il aurait été tentant de voter l'arrêté de cette proposition sur le siège, mais il est tout à fait logique que cet objet aille en commission, car ce n'est pas un objet négligeable. Nous prendrons donc le temps de l'examiner. Cela dit, il serait souhaitable, pour ces mêmes raisons de calendrier, que l'objet puisse ensuite être voté à la session plénière de fin juin, si majorité il y a. Cela veut donc dire que nous souhaitons que la commission des finances, à qui devrait être renvoyé l'objet, puisse travailler assez vite.

J'ai une dernière remarque importante à formuler pour ceux qui auraient des doutes: la Maison des associations fonctionne plus que bien. Elle a déjà regroupé dans ses locaux plus de 50 organisations, petites et grandes, dont certaines très renommées et 30 autres sont sur une liste d'attente. A ceux qui, au début, demandait à la Maison des associations de prouver son utilité avant de l'aider, je crois qu'elle l'a prouvée. Cependant, cela a induit des problèmes et engendré des surcoûts, puisqu'elle a dû installer les locaux avant d'effectuer les travaux. Ceux-ci ont donc été effectués en parallèle, y compris les devis. C'est cette partie-là, en fait, que l'Etat accepte de prendre en charge, en principe, si le Grand Conseil le veut bien.

M. Robert Pattaroni (DC). Je remercie M. Ferrazino d'avoir relevé et décrypté aussi rapidement notre amendement, dont il a bien compris l'essentiel. Cependant, j'aimerais quand même vous l'expliquer, Mesdames et Messieurs, parce que nous avons eu une réflexion par rapport à la présente proposition et, qui plus est, notre parti manifestait une certaine prudence envers le projet de Maison des associations.

Comme nous sommes voisins, le siège de notre parti se trouvant en face de la Maison des associations, nous avons pu voir s'édifier l'intérieur de celle-ci, rencontrer ceux qui y travaillent, constater leur diversité, la noblesse des causes qui y sont hébergées, et, finalement, nous nous sommes rendus à l'évidence qu'un tel lieu était utile, nécessaire, voire indispensable.

Je rappelle, pour l'histoire, et non pas pour la gloire, que, lors du dernier vote en cette enceinte à propos de la Maison des associations, c'était grâce à deux voix du PDC que la majorité s'était constituée. (*Remarques.*) Il faut le dire pour l'histoire, encore une fois, et non pas pour la gloire.

J'en viens maintenant au sens de la proposition et au sens de notre amendement. Il est clair que cette proposition a la logique pour elle, dans la continuité de ce qu'est et de ce qu'a été cette maison. De ce point de vue là, nous, nous avons été très rapidement convaincus. Quant à la politique d'acquisition de bâtiments ou de surfaces, de terrains nus ou de bâtiments encore en usage, nous considérons que c'est une question non pas seulement de principe, mais aussi de cas par cas. Dans ce cas particulier, la proposition nous paraît de toute façon utile et, par voie de conséquence, nous sommes d'ores et déjà pour la proposition telle qu'elle est maintenant.

Quant à la raison de notre amendement, elle est la suivante: nous avons cru surprendre – espérons que nous nous sommes trompés – le dynamique magistrat Ferrazino, proclamant des programmes généreux, en situation de timidité. De l'avis de beaucoup de personnes habituées à gérer ce genre de problèmes, est-il pensable, judicieux – qui aurait pu imaginer cela dans une autre commune – d'acheter la moitié d'un immeuble? Il y a peut-être des raisons de le faire qui ne sont pas encore apparues. Des raisons financières? Heureusement, ce n'est plus le cas. Des raisons de stratégie? Ce n'est pas du tout le cas, car M. Ferrazino a rappelé son programme, celui du Conseil administratif, et nous y adhérons, non pas d'une manière aveugle, mais au cas par cas.

Alors, maintenant, qu'est-ce qui est déterminant dans notre amendement? Tout simplement, le fait que, sur ce site, il y a quatre immeubles, dont deux appartiennent à l'Etat et un et demi qui pourrait appartenir à la Ville. Même si la Maison des associations devait disparaître un jour – comme c'est le cas pour de nombreux organismes – même si, au contraire, elle devait beaucoup se développer et se déplacer ailleurs, dans un bâtiment plus grand – ces quatre immeubles se trouvent dans un endroit stratégique, au cœur de la ville, et l'on pourra toujours leur trouver une utilité optimale, que ce soit pour du logement, de l'administration, des artisans ou une entreprise. Moi, je me souviens du temps où le Conseil administratif considérait ce genre de situation comme de la stratégie, c'est-à-dire comme un jeu d'échecs. On essayait de placer des pions pour faire en sorte qu'on puisse contrôler l'évolution, contrôler la situation et disposer des moyens néces-

saïres. Vous vous en souvenez, Madame la présidente, et d'autres ici aussi! C'était la vision, très bien expliquée par M. Ketterer, qui, à l'époque, était suivi par une très large majorité.

Nous considérons donc que c'est une erreur de ne s'intéresser qu'à la moitié de cet immeuble. La Ville a tout avantage, dans la perspective de sa politique sociale, mais nous ajoutons aussi de sa politique économique, de se rendre maître de l'ensemble de cet immeuble. Dans un premier temps, on peut parfaitement garder les logements tels qu'ils sont et les refaire dans cinquante ou soixante ans, mais nous aurons toujours sous la main ces deux immeubles et la possibilité de les reconvertir.

Nous invitons les membres de ce Conseil à bien réfléchir à la question. Si nous avons présenté cet amendement, c'est que nous avons craint que, selon un penchant qui pourrait prendre de la vitesse au sein de notre Conseil, on nous propose ce soir de voter sur le siège. Souvenez-vous, la dernière fois, il s'agissait d'un million et, hop, on l'a voté sur le siège! Alors on s'est dit que, pour un million et demi, certains estimeraient que cela ne vaut pas la peine de discuter pour si peu.

Nous sommes très heureux d'entendre que beaucoup, ici, veulent le renvoi en commission, et c'est bien ce que nous avons souhaité. De toute façon, nous proposerons cet amendement dans le cadre de la commission. Mais réfléchissez bien à la validité de notre proposition, surtout les personnes qui veulent promouvoir une politique générale, tant du point de vue économique que social.

La présidente. Monsieur Pattaroni, est-ce que vous maintenez votre amendement, ici, parce que vous venez de dire que vous le représenterez en commission? Le retirez-vous maintenant et le représentez-vous en commission ou souhaitez-vous que le Conseil municipal vote sur votre amendement?

M. Robert Pattaroni. Madame la présidente, si la proposition est renvoyée en commission, alors, nous présenterons notre amendement en commission, mais, si on devait opter pour la discussion immédiate, nous le proposerions dans le cadre de celle-ci.

La présidente. Je vous remercie.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Les Verts seront d'accord de renvoyer cet objet à la commission des finances. Je ne reviendrai pas sur les avantages de la Maison

des associations, qui ont été bien plaidés, et par M. Kanaan et par M. Pattaroni. C'est une évidence, il faut maintenir cette Maison des associations et lui permettre de se développer.

Par contre, nous ne partageons pas du tout le point de vue de M. Pattaroni, car je crois que la Ville doit intervenir quand c'est absolument nécessaire et que personne d'autre ne le fera, mais, dans le cas présent, en l'occurrence, les objectifs sont maintenus. Quand on connaît la gestion de la GIM et de ses immeubles, je préfère voir cet immeuble passer à la fondation HBM, qui va le rénover et maintenir, à long terme, du logement social, que de le voir passer à la Ville de Genève qui a encore beaucoup d'autres objets à rénover. Je vous rappelle qu'il y a au moins pour 500 millions de francs de rénovation à faire, alors, ne nous engageons pas, n'accaparon pas des choses que nous ne sommes pas capables de maintenir. L'objectif, ici, est maintenu et, pour les Verts, c'est l'essentiel. Engageons nos fonds là où personne ne va aller, en soutenant, par exemple, la Maison des associations ou en acquérant des immeubles où il y a vraiment un enjeu politique.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Il est incontestable que l'idée de réunir en un lieu permanent les associations qui militent pour la défense des peuples, de l'environnement, pour la paix et le désarmement aura forcément notre soutien. Non seulement au niveau des contacts entre les associations, sur des thèmes communs, mais sur le plan économique également, ce rassemblement était souhaitable.

Aujourd'hui, nous nous trouvons face à une proposition du Conseil administratif destinée à l'acquisition d'une partie des immeubles de la rue des Savoises et nous accepterons, bien entendu, de l'étudier au mieux.

Quant aux conditions liées à cette acquisition, elles seront certainement débattues en commission et nous n'allons peut-être pas faire le débat ici, bien que, en ce qui concerne l'amendement de M. Pattaroni, pour les raisons développées par M. Ferrazino, nous n'entrerons pas en matière. Par contre – je serai peut-être la seule à avoir cet avis – nous aurions pu voter cette proposition sur le siège.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Dans la mesure où il semble que personne ne demande le vote sur le siège, à part, à titre personnel, M^{me} Johner, je serai extrêmement bref pour vous indiquer que les libéraux ne soutiendront pas cette proposition. Mais j'entends déjà que l'on affirme que les libéraux sont contre la Maison des associations. (*Remarques.*) J'aimerais quand même expliquer pourquoi nous ne votons pas. Je ne fais pas le débat de la commission, j'explique pourquoi nous ne votons pas et j'en ai pour quelques instants.

Derrière M. Tornare, vous avez un tableau qui nous indique la situation des crédits votés ou à l'étude. Les crédits votés s'élèvent à 38,4 millions de francs; ceux qui sont à l'examen des commissions se montent à 136,6 millions de francs. Eh bien, 136,6 millions de francs, c'est en tout cas faux, parce que nous avons déjà 70 millions pour le nouveau Musée d'ethnographie et 72 millions, depuis hier, pour la Banque cantonale, ce qui fait déjà 142 millions, et nous venons d'accepter un crédit de 37 millions, ce qui fait 180 millions. On est déjà largement – il y a bien quelques millions que j'ai oubliés – au-delà des 200 millions de francs et donc bien loin des 136 millions indiqués.

J'attire quand même votre attention sur le fait que la gauche a dit à la droite pendant huit ans, ou en tout cas depuis les huit ans que je siége au Conseil municipal: «C'est vous qui êtes responsables de la dette, qui est si lourde à payer et qui pèse sur les finances publiques pendant cette période de disette, dans la mesure où vous avez dépensé sans compter l'argent récolté pendant la période de prospérité, et, aujourd'hui que les temps sont difficiles, nous voilà contraints de trouver le financement pour assumer cette dette.» S'il y a 200 millions de francs entre les crédits votés et les crédits en commissions, après à peine quatre mois de législature, on peut bien se dire qu'il y a déjà 20 millions de francs supplémentaires de charges qui incombent au Conseil municipal.

Cette remarque, c'est pour dire: attention, il ne suffit pas d'être riche pour savoir dépenser! Dans ce contexte-là, il y a lieu, sans dire que nous ne soutenons pas la Maison des associations, de se poser la question en termes d'opportunité. Alors, en termes d'opportunité, il nous est dit: la Maison des associations a besoin de la partie d'immeuble concernée. C'est évidemment un motif suffisant, du moins apparemment. Il est clair que, quand nous aurons acheté cet objet, les besoins de la Maison des associations ne seront pas satisfaits, puisque nous avons déjà 50 associations qui se précipitent et que, dans le meilleur des cas, nous en logerons 10. Il nous faudra donc acheter un autre immeuble et un immeuble encore et un immeuble encore, de sorte que l'on ne peut pas prétendre satisfaire les besoins de la Maison des associations, parce que cette maison a vocation à avoir des besoins inextinguibles. C'est pour cela que cette Maison des associations, à laquelle nous sommes tous ici pareillement attachés, est importante. Néanmoins, nous devons simplement savoir que nous ne sommes pas aux ordres, ni des uns, ni des autres, et qu'à un moment donné nous devons dire: voilà, nous vous avons donné les éléments de base; pour le reste, débrouillez-vous pour faire des lieux de synergie qui permettent de mettre en place ces synergies, mais vous n'êtes pas tous obligés de travailler alignés et couverts dans un même pool, exactement comme travailleraient de modestes employés de banque. Nous ne souhaitons pas cela pour la Maison des associations et nous croyons vivement que ces

associations ont le droit, elles aussi, à la diversité et qu'elles n'ont pas nécessairement vocation à s'aligner les unes en dessus des autres ou à côté des autres dans le même lieu.

C'est la raison pour laquelle, sans contester l'importance des associations qui demandent d'occuper la Maison des associations, nous ne croyons pas à la nécessité de les réunir toutes dans un même lieu et nous ne croyons surtout pas que, une fois que nous aurons fait cette acquisition, nous aurons fait un pas à long terme qui permettra de régler ce problème.

Chacune de ces associations est logée, c'est heureux – du moins, je le souhaite vivement. Que la Maison des associations mette en place des lieux de synergie paraît extrêmement opportun, mais que nous participions à un jeu de Monopoly, je dirais, comme n'importe quelle entreprise empreinte du néolibéralisme le plus crasse, que vous aimez à dénoncer, qui n'aspire qu'à asseoir sa puissance en augmentant la quantité de marbre sur ses façades, ce que toujours vous avez plaisir à dénoncer, de grâce ne revendiquez pas cela, pour ceux-là même, auxquels nous sommes tous particulièrement attachés et qui eux, savent traiter de la modestie.

Cela dit, la proposition pose de nombreux problèmes qui mériteraient d'être examinés en commission. Je ne les prends pas maintenant, mais je voulais simplement vous expliquer concrètement pourquoi les libéraux ne pourront pas soutenir cette proposition, sans pourtant défier personne.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai deux mots quand même pour répondre à M. Froidevaux. Vous ne manquez pas de souffle, Monsieur Froidevaux, quand vous dites que nous alourdissons les dépenses que nous proposons, en faisant référence aux 70 millions de francs demandés au Conseil municipal pour participer à l'augmentation de capital dont la Banque cantonale a besoin aujourd'hui. Je crois, et vous le savez, que la gauche n'est pour rien dans la situation difficile que connaît cette banque. Par contre, pour vos petits amis, je n'en dirai pas de même et, là, je crois que vous avez perdu une belle occasion de vous taire, Monsieur Froidevaux. (*Applaudissements.*)

Par ailleurs, je constate une chose assez extraordinaire au sein de l'Entente. D'un côté, le Parti libéral nous dit qu'il ne faut rien faire pour la Maison des associations, surtout ne pas dépenser un franc, tout en précisant qu'il n'est pas contre – c'est comme pour l'extension de la ligne du tram 13, on ne vote pas l'entrée en matière du crédit, mais on n'est pas contre. Bref, c'est une manière de nous montrer que, lorsque le Parti libéral est favorable à un objet, cela ne se voit pas toujours de manière très évidente, en tout cas. De l'autre côté, le Parti démocrate-

chrétien, lui, nous dit qu'il faut tout acheter! Alors, je ne sais pas comment se déroulent les réunions au sein de votre Entente, mais cela ne doit pas toujours être très facile. (*Rires.*)

Eh bien, pour le Conseil administratif, c'est beaucoup plus simple. On vous a justement proposé une situation intermédiaire, parce qu'on pense que – tant la proposition libérale de ne rien acheter que la proposition démocrate-chrétienne de tout acheter – ces propositions sont toutes les deux mauvaises. Effectivement, comme l'a rappelé M^{me} Künzler, si nous devons acheter quelque chose, d'abord faudrait-il que ce soient des objets qui ne sont pas censés aller en mains de fondations HBM. De plus, Monsieur Pattaroni, je vous dirai que, concernant l'effort que nous souhaitons faire en matière d'acquisitions foncières, nous désirons en priorité le faire sur des objets non construits. Ce serait en effet un peu facile si la Ville se limitait à racheter des objets existant déjà. Je crois que nous avons aussi un rôle à jouer, qui est celui de mettre sur le marché de nouveaux logements, et pour le faire nous devons acheter des terrains sur lesquels nous devons pouvoir les construire. Si nous devons amputer la faible ligne budgétaire que nous avons pour la construction de logements en achetant des immeubles déjà construits, vous aurez compris que nous ne pourrons pas faire grand-chose.

Par conséquent, je crois que vous avez démontré, Monsieur Froidevaux et vous, Monsieur Pattaroni, par vos deux propositions totalement opposées, que celle qui vous est faite par le Conseil administratif...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. C'est le juste milieu!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. ...représente le juste milieu – rappelé par M. Tornare – et qu'elle semble parfaitement raisonnable.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je n'entends pas répliquer, mais il a été tenu des propos détestables. (*Rires.*)

En ce qui concerne l'Entente, je dirais qu'au sein de celle-ci nous ne pratiquons pas le centralisme démocratique, Monsieur Ferrazino, et qu'à cet égard, effectivement, nous avons encore, dans nos partis, le droit de parler, ce qui, à ma connaissance, est un droit qui n'est pas unanimement partagé dans les vôtres.

En ce qui concerne la Banque cantonale, Monsieur Ferrazino, vous avez tenu à l'instant des propos extrêmement graves contre les organes de la banque et vous avez soutenu qu'il s'agissait de personnes qui seraient proches de nos milieux. Je

tiens à rappeler, à vous personnellement, que, pas plus tard qu'hier, vous avez voté la décharge au conseil d'administration de la banque. Je ne m'explique pas que, le lendemain, vous fassiez des attaques personnelles à l'encontre des organes de la banque, alors que, hier encore, vous avez manifesté votre soutien à l'égard de la pratique de la banque. De deux choses l'une: il faut choisir votre camp. Si vous estimez que vous avez des choses à dire à l'encontre des organes de la banque, vous les dites dans les lieux qui sont faits pour ça – c'était l'assemblée générale d'hier – mais ne jouez pas les anges à l'assemblée générale en disant que tout va bien, pour, aujourd'hui, distiller une langue perfide pour indiquer que, malgré tout, il y aurait d'énormes problèmes dans cette banque. Choisissez votre camp!

La présidente. Je passe la parole à M. Ferrazino, mais je vous informe que nous ne reprenons pas un débat sur la Banque cantonale ce soir. Je vous rappelle que ce sera le 6 juin.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Nous n'allons pas reprendre un débat. Il suffira de demander au Service du Mémorial de transcrire le discours que M. Pierre Muller, qui est assez proche du parti que vous représentez, Monsieur Froidevaux, a tenu devant cette assemblée hier et vous pourrez prendre connaissance de la déclaration intégrale du Conseil administratif qui, apparemment, ne vous a pas beaucoup frappé.

Qu'avons-nous dit? Effectivement, nous avons dit que, si nous votions la décharge pour l'exercice 1999, c'était en raison du fait que les opérations menées par la Banque cantonale, qui l'ont amenée dans la situation difficile qu'elle connaît aujourd'hui, remontent – et cela est notoire – bien avant 1999. Par contre, nous avons dit, dans le même élan, que nous souhaitions, comme actionnaires importants que nous étions, que les responsabilités des uns et des autres – et vous m'entendez bien, Monsieur Froidevaux – des «uns et des autres» soient établies. En effet, il est trop facile aujourd'hui de passer l'éponge sur ce qui s'est fait, cela d'autant plus que la Ville de Genève veut tout faire pour sauver l'établissement, parce qu'il doit être sauvé. Vous savez les raisons que nous avons invoquées pour le sauver: d'une part, la Banque cantonale représente 900 emplois; d'autre part, les crédits et les dépôts de tous les clients doivent être garantis et, enfin, c'est un soutien à l'économie, car la Banque cantonale doit jouer le rôle de proximité qui est le sien.

Voilà les raisons qui nous amènent aujourd'hui à soutenir cette Banque cantonale, mais voilà aussi les raisons pour lesquelles nous demandons que les responsabilités des uns et des autres dans cette affaire soient établies. (*Applaudissements.*)

La présidente. La parole n'étant plus demandée, je fais voter la prise en considération de cette proposition et son renvoi à la commission des travaux. (*Remarque de M. Froidevaux.*)

Les acquisitions et les droits de superficie sont, en général, envoyés à la commission des travaux et jamais à celle des finances, Monsieur Froidevaux.

Excusez-moi, je suis obligée d'annuler ce premier vote, puisque, effectivement, M^{me} Johner a fait la proposition, que j'avais oubliée, de voter sur le siège.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 35 oui contre 24 non (3 abstentions).

La présidente. En deuxième débat, je fais voter l'arrêté... Ah! pardon, je suis troublée aujourd'hui. J'ouvre le premier débat. Monsieur Lescaze, vous avez la parole.

Premier débat

M. Bernard Lescaze (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous venez de voter ce qu'on appelle une discussion immédiate; il s'agit donc maintenant de débattre du fond du problème.

La présidente. Oui, vous avez raison.

M. Bernard Lescaze. Je reprendrai la parole en temps voulu.

M. Robert Pattaroni (DC). Madame la présidente, vous avez certainement noté que, lorsque nous sommes intervenus tout à l'heure, c'était vraiment dans l'esprit absolument paisible d'un déroulement normal du débat.

Nous avons constaté, avec plaisir, que plusieurs des répondants des partis de l'Alternative considéraient comme étant normal de prévoir une discussion en commission, certes rapide, mais une discussion quand même. Finalement, étant donné que, l'autre jour, nous avons voté pour près d'un million sur le siège, nous pouvions nous attendre à cette escalade et, comme la loi des records s'applique à beaucoup de disciplines, il est possible que, demain, 2 millions, 3 millions ou 5 millions de francs votés sur le siège ne posent plus de problème! A notre avis, ce n'est pas une bonne idée de procéder ainsi, Madame la présidente. Mais, y a-t-il une raison pour qu'il y ait ce consensus si rapide?

Malheureusement, nous croyons savoir – de source sûre – qu’il y a une bonne raison. Ce projet n’est pas nouveau; il date d’au moins une année; il est né auprès des habitants de la Maison des associations, ce qui est légitime, car ils pensent à l’avenir, ils anticipent, ils prévoient. Nous en sommes très contents. Mais, en réalité, est-ce par eux ou par d’autres que le projet a pris forme? Il y a eu en effet une véritable entente – c’est le cas de le dire – du côté de l’Alternative pour élaborer ce projet à la façon dont, maintenant, cette entente de l’Alternative veut s’y prendre pour essayer de gouverner à la place du Conseil administratif. Nous pensons toujours que le Conseil administratif est élu pour s’occuper de l’exécution, sur la base d’une politique, des propositions sur lesquelles nous discutons, approuvons ou refusons.

Toutefois, depuis peu, nous avons découvert qu’un jeu de substitution commence à se mettre en place, à savoir que les leaders de plusieurs partis de l’Alternative considèrent qu’il leur appartient de lancer les propositions, de les porter en avant, à leur rythme, et que, ma foi, après cela – on peut le comprendre – le Conseil administratif, du moins sa majorité, suivra. Il suit.

Il y a eu évidemment de nombreuses discussions au sujet de cette Maison des associations. Récemment, au Salon du livre, au sein du Village alternatif, il y a eu un débat sur l’avenir de cette maison. D’aucuns ici ont été invités – cela a été mon cas – et nous avons compris qu’il y avait cette pression, ce lobbying de plusieurs membres importants de l’Alternative – pas forcément des conseillers municipaux, mais à un plus haut niveau – pour aller de l’avant avec cette proposition et notamment avec l’idée de couper la maison en deux, ce que nous ne trouvons pas raisonnable. Si l’Entente proposait l’achat partiel d’un bâtiment, on nous demanderait probablement d’où nous vient une telle idée et si nous l’avons trouvée dans une boîte à surprises!

Etant donné qu’il y a des délais pour l’acquisition de l’objet concerné, puisqu’il y a eu des promesses, à un moment où c’était légitime, de l’ordre d’une année, nous découvrons maintenant que le délai approche et que ce serait évidemment plus facile de voter sur le siège, bien que, Madame la présidente, l’on puisse espérer qu’il y ait quand même un délai référendaire. Ce n’est pas notre intention, rassurez-vous, de lancer un référendum, parce que nous visons le bien commun de Genève, mais nous voulons quand même expliquer comment cette situation s’est produite. Non, ce n’est pas un miracle, c’est le résultat d’une concertation de plusieurs mois de divers leaders de l’Alternative, lesquels ont construit ce projet qui était un peu boiteux. Madame la présidente, vous avez été vous-même témoin d’une scène assez drôle – vous me l’avez racontée. Récemment, à la demande de certains, dont moi-même – puisque la proposition relevait de la compétence de la Ville, qu’il s’agissait du patrimoine de la Ville, du patrimoine de tous les habitants de la Ville et même d’ailleurs de ceux des autres communes qui paient un

peu d'impôts – nous avons fait remarquer aux éminents représentants de la Maison des associations qu'il fallait en discuter ensemble, que cela ne pouvait pas être seulement le lot d'une tendance politique. Si jamais la majorité change, comme cela se passe dans plusieurs pays, que ferons-nous? Comme les dirigeants de cette maison sont, à notre avis, des gens raisonnables et de bon sens, l'autre jour, ils ont proposé une réunion de tous les partis. Vous, Madame la présidente, consciencieuse comme vous l'êtes, vous y êtes allée et on vous a dit: «Non, Madame Ecuivillon, nous sommes désolés, mais ce n'est pas pour vous, car les autres ont dit que, si vous veniez, ils ne pourraient pas siéger.» (*Brouhaha.*) Nous, comme nous sommes sympa et que nous sommes pour le projet, nous sommes revenus lors d'une autre séance où nous étions seuls. Nous avons eu un entretien particulier. Cela, il faut le dire. A ceux qui auraient pu croire au miracle, je dis: non, il n'y a pas de miracle, il y a une concertation de plusieurs mois et, maintenant, nous, la minorité, nous n'avons qu'à aller nous faire voir!

Mais ce qui est plus grave – et je termine avec cela – c'est que l'on dit la même chose au Conseil administratif. Finalement, on lui demande à quoi il sert. Il ne sert plus à penser ou à proposer, mais à s'occuper des relations publiques.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). La discussion immédiate, il faut bien le reconnaître, ne changera pas grand-chose au fond et, finalement, si vous l'avez désirée, je vous comprends un peu.

J'avais imaginé qu'un certain nombre de points méritaient d'être examinés en commission, notamment le fait qu'on se finance à 4,75% et qu'on demande une rente à 2%. Est-il vraiment indispensable de prévoir d'entrée de cause une subvention de 2,75%? Moi, je n'en donne pas la main. Je ne comprends pas nécessairement. Je dirai que ce n'est pas une maîtrise, à proprement parler, des finances publiques, mais ce sont des choses dont on peut parler en commission, pas maintenant. En conséquence, vous voulez cette Maison des associations, vous avez d'ores et déjà acquis la majorité, eh bien, prenez-là!

En demandant une discussion immédiate sur ce point, vous empêchez les uns et les autres de comprendre véritablement ce projet et de s'y associer. Il n'est pas fait de rapport, il n'est pas procédé à des auditions. S'il n'est pas procédé à des auditions de personnes qui requièrent de pouvoir faire partie de cette maison, de personnes qui y ont été refusées et qui aimeraient peut-être savoir pourquoi, de personnes chargées de son organisation, pour qu'ils nous expliquent quelles sont leurs ambitions précises, eh bien, moi, je vous le dis, c'est qu'il n'y a, en fait, qu'un seul motif réel, puisque, de toute façon, cette maison, elle est acquise par la majorité automatique, liée au centralisme démocratique, auquel je faisais référence tout à l'heure: ce que vous ne voulez pas, ce n'est pas le renvoi en commis-

sion, c'est que l'on en parle. Ce que vous ne voulez pas, c'est l'examen. Ce que vous ne voulez pas, c'est un rapport. Ce que vous ne voulez pas, c'est qu'il y ait un véritable débat sur l'opportunité de la proposition et qu'il y ait éventuellement la possibilité de placer quelques bémols dans cette grand-messe que vous avez plaisir à chanter à l'égard des « honorables » membres – honorables entre guillemets d'ailleurs, pas tous – de la Maison des associations.

J'ai aussi mes oreilles qui traînent et je connais un certain nombre de personnes qui, pour avoir tenté d'approcher la Maison des associations, pour avoir été refusées par celle-ci, n'ont pas de mots assez sévères à l'égard de la manière dont cette association est gérée. Je ne vous cache pas que je n'ai, à titre personnel, pas beaucoup d'écoute pour eux, parce que cette maison est placée sous la responsabilité d'un de nos anciens collègues, dont *a priori* nous n'avons pas lieu de craindre qu'il procède d'une manière que l'on pourrait qualifier de particulièrement arbitraire. Qu'il ait des copains et qu'il les favorise, cela me paraît normal et cela ne me dérange pas. Ce qui me dérange, véritablement, c'est que l'on choisisse de s'interdire toute réflexion par rapport à ce que vous nous indiquez être un élément cardinal, une pierre polie qui doit briller au milieu de la ville, comme, dans un futur probablement beaucoup plus lointain, le nouveau Musée d'ethnographie.

Pour le nouveau Musée d'ethnographie, M. Vaissade ne craint effectivement pas les critiques, puisqu'il ouvre son site internet pour que chacun puisse dire le bien ou le mal qu'il pense de son projet. Il sait en effet qu'il arrivera au bout et il veut que ce projet résonne dans le cœur de chaque Genevois. Vous, de votre côté, vous choisissez de placer le tout sous le boisseau, de telle manière à vous approprier quelque chose dont, demain, vous aurez honte.

M. Mark Muller (L). Dorénavant, Mesdames et Messieurs, nous saurons qu'il n'y a pas trop à attendre de votre part que les sujets soient renvoyés en commission et, comme tout à l'heure, je crois que nous prendrons l'habitude de faire le débat de commission en séance plénière et vous ne pourrez plus me le reprocher.

Puisque nous sommes en discussion immédiate, il y a deux questions que je souhaiterais poser. Premièrement, s'agit-il, dans cette proposition, de locaux commerciaux ou bien de logements que l'on voudrait transformer en locaux commerciaux? Deuxièmement, à quelles conditions financières ces locaux vont-ils être remis à la Fondation pour l'expression associative? Ce sont les deux seules questions en l'état que je souhaite voir traitées.

Par ailleurs, je me distancierai de mon collègue Froidevaux sur l'appréciation qu'il fait de cette Maison des associations. Il y a dix minutes, un magistrat nous

accusait de pratiquer la politique des petits copains. Eh bien, Mesdames et Messieurs, je suis navré, mais qu'est-ce que c'est d'autre qu'une politique des petits copains que celle que vous pratiquez dans cette enceinte? Ce que vous faites ici, c'est financer des associations qui vous sont proches, qui préparent probablement vos rapports, qui vous aident à rédiger des propositions. (*Protestations. M. Sormanni fait claquer le couvercle de son pupitre.*) Ce sont...

La présidente. Monsieur Sormanni, s'il vous plaît! Arrêtez avec cette mauvaise habitude, vous cassez le matériel.

M. Daniel Sormanni (S). C'est un scandale! C'est malhonnête!

M. Mark Muller. Calmez-vous, Monsieur. Un certain nombre de membres permanents des associations – et vous ne me contredirez pas – qui occupent la Maison des associations sont des députés qui sont financés par les associations et donc, indirectement, par nous-mêmes... (*Protestations de M. Sormanni.*)

La présidente. Adressez-vous au bureau s'il vous plaît!

M. Mark Muller. Les associations économiques ont la décence d'être financées par leurs membres. Ce n'est pas le cas des associations qui sont à la fondation. (*Huées.*) Oui, je sais, c'est difficile d'entendre ce genre de choses, mais je pense qu'il est nécessaire qu'on vous le dise, Mesdames et Messieurs!

M. Daniel Sormanni. Nous allons déposer plainte pour diffamation.

M. Mark Muller. Déposez une plainte pour diffamation; je l'attends avec impatience, Monsieur Sormanni.

Mesdames et Messieurs, cette politique des petits copains est inadmissible...

M. Daniel Sormanni. Ca suffit maintenant!

La présidente. Monsieur Sormanni, laissez parler l'orateur, s'il vous plaît. Vous parlerez à votre tour, lorsque vous demanderez la parole.

M. Mark Muller. Vous répondrez tout à l'heure et je vous répondrai à mon tour, Monsieur Sormanni. Cette politique des petits copains est inadmissible; elle n'a jamais eu cours, de façon aussi éhontée, à l'époque où nous étions majoritaires... (*Brouhaha et applaudissements.*) La prochaine fois, Mesdames et Messieurs, que vous nous ferez des leçons de démocratie, vous me trouverez pour vous répondre. La discussion immédiate et la politique des petits copains, c'est beaucoup pour une seule proposition. Je vous remercie. (*Brouhaha.*)

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Tout à l'heure, j'ai été étonnée d'entendre M. Froidevaux vouloir refaire la discussion sur les buts, les objectifs et l'existence de la Maison des associations, car il me semblait que ce débat avait déjà eu lieu au Conseil municipal. Ce dont on discute aujourd'hui, ce n'est pas de l'intérêt ou non de la Maison des associations, mais simplement de l'acquisition d'une partie d'un bâtiment qui pourra permettre à l'expérience, pour laquelle un crédit a déjà été voté par le Conseil municipal, de s'étendre.

Pour répondre à M. Mark Muller, vous lui transmettez, Madame la présidente, je dirai qu'il existe un dossier très intéressant que j'ai là et qu'il pourra consulter, dans lequel figure la liste des 50 associations qui sont donc «copines» de ceux qui siègent ici, dans l'Alternative. Je vais vous lire le nom de quelques-unes quand même: l'Association Suisse-Birmanie, l'Espace afro-américain; le Centre des sciences et coopération pour l'Amérique latine, Tibet-démocratie, le Syndicat lémanique des journalistes, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, le Groupe pour une Suisse sans armée, la Commission africaine des promoteurs de la santé et des droits de l'homme, l'Organisation mondiale contre la torture, l'Association pour le commerce équitable, Permanence service civil, l'Association pour la langue et les cultures brésiliennes, l'Association de soutien aux nations amérindiennes, l'Association suisse des amis du monde diplomatique, etc. Je vous laisse consulter le reste de la liste, Monsieur Mark Muller, mais, comme vous le voyez, il y a là une série d'associations et d'organisations suisses et internationales qui font un travail depuis des années, sinon des décennies, qui sont reconnues d'intérêt public et d'intérêt général. Cela n'a donc rien à voir avec la politique des petits copains, c'est simplement une expérience unique à Genève pour permettre le regroupement de gens qui se battent depuis très longtemps pour les droits de l'homme, et j'espère, Monsieur Mark Muller, que vous soutiendrez ce projet. (*Applaudissements.*)

M. Bernard Lescaze (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, malgré tout, ce que vient de dire M. Pattaroni me paraît exact, car nous venons d'entendre une réponse à des questions posées par M^{me} la conseillère administrative Virginie Keller Lopez. C'est elle qui répond à la place du Conseil

administratif et c'est bien la preuve qu'il y a là un dysfonctionnement de nos institutions qui commence effectivement à m'inquiéter.

Par ailleurs, je veux bien croire et admettre que le débat sur l'intérêt de la Maison des associations a déjà eu lieu. Malgré tout, il est quand même étonnant de voir que, lorsque certains visitent cette maison, ils connaissent littéralement tous les représentants des associations, alors que les autres n'en connaissent pratiquement aucun. Sans doute est-ce là un pur effet du hasard. Le problème, c'est que, effectivement, vous devez payer les promesses qui ont été faites au moment des élections. Ces promesses nous ont déjà coûté, pour la seule Ville de Genève et pour ces seuls bâtiments – il y en a plusieurs – de la rue des Savoises, 1,6 million de francs. Vous réclamez aujourd'hui 1,5 million de francs pour acquérir une autre partie de ces immeubles. Je ne pense pas que vous arriverez à échapper à l'examen et au débat que M. Froidevaux vous reprochait de ne pas vouloir. Pourquoi? Parce que l'une des conditions posées par le Conseil administratif, dans sa grande sagesse, sa grande prudence ou son inquiétude sous-jacente, est qu'une partie du solde des travaux doit être payée par le Grand Conseil. Alors, hier, mon collègue Guy Dossan a dit que, de temps en temps, il fallait quand même garder la tête froide et ne pas croire que le Conseil municipal se comportait comme le Grand Conseil et réciproquement. Vous n'arriverez pas, malgré votre majorité, qui est courte au Grand Conseil, à faire voter ces travaux en discussion immédiate. Il y aura donc, malgré tout, un rapport et une étude qui seront faits non pas sur l'intérêt de cette maison, non pas sur la nécessité pour de très nombreuses associations bénévoles de trouver des locaux, on le sait bien, mais, malgré tout, pour voir si cette maison est gérée d'une manière conforme au but visé par la fondation, aux exigences légitimes d'une certaine transparence démocratique qui s'étend aussi à la transparence financière. Il y a bien des cas où vous savez le rappeler haut et fort. L'un des derniers cas, c'était, il y a deux ans, celui de la Maison du Bout-du-Monde. Or il n'y a pas de raison que cette exigence légitime de transparence financière, de transparence démocratique ne s'applique pas non plus à la Maison des associations.

De ce simple point de vue, je trouve – personnellement, ainsi que les membres de mon groupe – qu'il y a là une précipitation un peu étonnante. Cette précipitation est d'autant plus étonnante que, si tout était réglé, s'il n'y avait pas ces conditions, nous pourrions effectivement nous dire: nous avons déjà acheté une partie des immeubles; il faut donc aller de l'avant, et rapidement. Mais aujourd'hui – peut-être n'ai-je pas écouté tout le débat avec suffisamment d'attention – on ne nous a pas vraiment dit que les associations acceptaient les exigences légitimes du Conseil administratif – cela, c'est pour la partie associative. En ce qui concerne le Grand Conseil, je peux déjà vous dire que, pour l'instant, nous n'avons pas encore débattu de ce point et qu'il n'est pas encore à l'ordre du jour des prochaines séances du Grand Conseil.

Permettez-moi quand même de dire que même si ces locaux à la rue des Savoises sont extrêmement bien situés et que, probablement, le projet, dans son ensemble, a une certaine cohérence – il ne serait pas normal ni raisonnable de notre part de le nier – je m'inquiète quand même de la mise à disposition par la Ville d'un grand nombre de locaux à toutes sortes d'associations. En effet, le besoin en locaux d'associations multiples, c'est finalement comme les gouttes d'eau qui s'infiltrent partout où elles le peuvent, et ce n'est pas en achetant ces locaux que nous résoudrons définitivement le problème; vous et moi, nous le savons parfaitement. Alors, je m'inquiète. Nous avons donné des locaux à Artamis, nous avons donné des locaux à plusieurs associations culturelles, à l'Usine, l'ancienne UGDO (Usine genevoise de dégrossissage d'or), nous en avons donné récemment à Mottattom, nous allons acquérir des locaux pour la Maison des associations, alors que certaines autres associations qui ont pignon sur rue ont toutes les peines du monde à se reloger, je pense ici à la Compagnie de 1602, logée aux Casemates. (*Rires.*) Je prends exprès cet exemple. Vos rires viennent, à mon avis, mal à propos. C'est un exemple d'une société extrêmement populaire, parce qu'elle organise la fête de l'Escalade, certainement une des fêtes les plus populaires à Genève. Le cortège de l'Escalade, contrairement peut-être à d'autres cortèges organisés par des sociétés que je n'évoque pas ici, est certainement un cortège auquel les Genevois ont plaisir à assister. Je pense donc que c'est aussi le rôle de la municipalité genevoise de reloger la Compagnie de 1602, surtout à la veille du 400^e anniversaire de l'Escalade. Malgré toutes les promesses faites par le gouvernement de cette Ville, il n'est pas si facile de retrouver des locaux, et je n'ai pas vu de demande de crédit de la part du Conseil administratif de 1,5 million de francs pour reloger cette compagnie. Heureusement d'ailleurs, car même si j'y suis très favorable, j'aurais quand même trouvé que c'était un peu cher.

Nous avons donc un ensemble de demandes venant de tous les côtés et que je n'ai pas vu, jusqu'à présent, une politique d'ensemble du Conseil administratif à ce sujet. Je pense d'ailleurs que cela pourrait être le thème d'une prochaine motion, déposée par les partis de l'Entente, parce que, quand je vois la liste des locaux que nous acquérons et que nous remettons immédiatement en droit de superficie, on peut un tout petit peu s'inquiéter d'une politique qui semble, malgré tout, être une politique au coup par coup. Alors, cela doit être dit, puisqu'on aurait pu le dire en commission, puisque nous sommes maintenant en discussion immédiate sur ce projet de la Maison des associations. Je tenais à en parler. Cela ne signifie absolument pas que nous critiquons toutes les activités qui sont menées dans cette maison à l'heure actuelle. Certaines sont nécessaires, judicieuses; peut-être que, pour d'autres, je ne partage pas tout à fait leurs buts. Néanmoins, je pense qu'il n'y a pas de raison de privilégier par une discussion immédiate, à bride abattue, ces associations-là plutôt que d'autres qui, elles aussi, appartiennent au tissu associatif de notre cité.

Je pense que c'est comme cela que vous devriez prendre les allusions à certaines relations, plus ou moins étroites, que d'aucuns d'entre vous auraient tissées avec certaines associations. Pour ma part, il y a effectivement des mots que je me refuse à employer – et vous voyez bien ce que je vise et je ne l'emploierai pas – mais je pense que toutes les associations, quels que soient leurs buts, à partir du moment où elles sont partie intégrante de notre cité, méritent d'avoir, d'une manière ou d'une autre, votre sollicitude, et je ne vois vraiment pas pourquoi, tout à coup, on en privilégie certaines. (*Applaudissements.*)

La présidente. Nous interrompons là ce débat.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions.

Néant.

La présidente. Je lève la séance. Je vous souhaite bon appétit. Nous reprenons à 20 h 30.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5262
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5263
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission «bureau et chefs de groupe» chargée d'examiner la motion de MM. Jean-Pierre Lyon, Roger Deneys, Christian Zaugg et M ^{me} Monique Guignard, renvoyée au bureau du Conseil municipal le 15 février 2000, intitulée: «Nouvelle législature: adaptation des jetons de présence du Conseil municipal de la Ville de Genève» (M-34 A/B). Suite du premier débat	5263
– Projet d'arrêté: «Jetons de présence des conseillers municipaux pour la législature 1999-2003 (PA-8)	5267
4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 37 154 000 francs destiné:	
– pour 25 358 550 francs aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne de tramway 13 (section Sécheron);	
– pour 10 636 110 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 1 190 660 francs, à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif et de collecteurs pour les eaux de surface dans le secteur de la ligne de tramway 13 (section Sécheron);	
– pour 2 806 000 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 456 000 francs, aux travaux induits par les mesures d'accompagnement à la ligne de tramway 13 (section Sécheron) avec le prolongement de la ligne de bus 1 en direction de la place des Nations (PR-51).....	5269
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 743 000 francs pour l'établissement du projet de réaménagement de la place des Nations, dont 105 000 francs pour l'étude de son infrastructure en sous-sol (PR-24 A)	5302

6. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 433 800 francs destiné à l'éclairage public du chemin d'accès et des aires de stationnement du centre sportif de Vessy, route de Vessy 31, dont 40 300 francs pour la mise en place de tubes pour les liaisons des systèmes d'information de la Ville de Genève (PR-53) ...	5308
7. Proposition du Conseil administratif en vue de:	
– l'ouverture d'un crédit de 1 530 000 francs destiné à l'acquisition en propriété par étage du sous-sol, du rez-de-chaussée et du premier étage de l'immeuble 11-17, rue des Savoises, sis sur la parcelle 2409, fe 18, section Plainpalais;	
– l'octroi d'un droit de superficie à la Fondation pour l'expression associative s'exerçant sur le sous-sol, le rez-de-chaussée et le premier étage de l'immeuble 11-17, rue des Savoises;	
– la cession à la Ville de Genève de la copropriété (sous-sol et rez-de-chaussée) de l'immeuble 9, rue des Savoises, sis sur la parcelle 300, fe 18, section Plainpalais, par la Fondation pour l'expression associative;	
– l'octroi d'un droit de superficie à la Fondation pour l'expression associative s'exerçant sur le sous-sol et le rez-de-chaussée de l'immeuble 9, rue des Savoises (PR-55)	5315
8. Propositions des conseillers municipaux	5341
9. Interpellations	5341
10. Questions	5341

La mémorialiste:
Marguerite Conus